

N° 93

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991 - 1992

Annexe au procès verbal de la séance du 19 novembre 1991.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires culturelles (1) sur le projet de loi de finances pour 1992 **CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION,**

TOME XII

FRANCOPHONIE

Par M. Jacques HABERT,

Senateur

(1) Cette commission est composée de MM. Maurice Schumann, *président*; Jacques Carat, Pierre Laffitte, Michel Miroudot, Paul Seramy, *vice-présidents*; Jacques Berard, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Jacques Habert, Pierre Vallon, *secrétaires*, Hubert d'Andigne, François Autain, Honoré Bailet, Jean-Paul Bataille, Gilbert Belin, Jean-Pierre Blanc, Roger Boileau, Joël Bourdin, Mme Paulette Brise-pierre, MM. Jean-Pierre Camoin, Robert Castaing, Jean Delaneau, Gérard Delfau, André Diligent, Alain Dufaut, Ambrise Dupont, Hubert Durand Chastel, André Egu, Alain Gérard, Adrien Gouteyron, Robert Guillaume, François Lesein, Mme Helène Luc, MM. Marcel Lucotte, Kleber Malecot, Hubert Martin, Jacques Mussion, Georges Mouly, Sosefo Makape Papilio, Charles Pasqua, Jean Pepin, Roger Quilliot, Ivan Renar, Claude Saunier, Pierre Schiele, Raymond Soucaret, Dick Ukeiwe, André Vallet, Albert Vecten, André Vezinhet, Marcel Vidal, Serge Vinçon.

Voir les numeros :

Assemblée nationale (9^e législ.) : 2240, 2255 (annexe n° 1), 2257 (tome IV) et T. A. 533.

Senat : 91 et 92 (annexe n° 1) (1991-1992)

Lois de finances.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	
<i>Un rapport au coeur de l'actualité</i>	3
<u>I- Les crédits de la francophonie</u>	
1- les attributions du ministre délégué.....	7
2- les crédits propres du ministère.....	9
3- les crédits de la coopération francophone.....	12
4- les crédits de l'action audiovisuelle.....	13
5- les crédits "disponibles" dans d'autres budgets.....	14
<u>II- La politique radiophonique et télévisuelle extérieure</u>	
1- les compétences accrues du ministre délégué.....	17
2- les grandes orientations.....	18
3- les actions engagées	19
a/ la stratégie radiophonique: RFI.....	20
b/ le redressement de TV 5.....	21
c/ l'extension de Canal France International.....	22
<u>III- Principales actions pour la francophonie</u>	
1- la défense de la langue.....	26
2- le plurilinguisme en Afrique et en Europe.....	29
3- le français dans les sciences.....	30
4- l'enseignement supérieur.....	32
5- la coopération et le développement.....	35
<u>IV- Le Sommet de Chaillot</u>	43
1- une préparation bien orchestrée : francophonie = démocratie.....	45
2- un tournant historique = primauté au politique.....	47
3- le déroulement du sommet: une "paristroïka"?.....	49
4- la déclaration finale, les résolutions politiques.....	52
a/ un principe constant : la démocratie.....	52
b/ une position unique en politique internationale.....	53
c/ une réforme des institutions.....	55
CONCLUSION.....	56
EXAMEN EN COMMISSION.....	60
ANNEXE 1 : Résolution du Sommet de Chaillot sur le français dans les Organisations internationales.....	61
ANNEXE 2 : Résolution du Sommet de Chaillot sur Haïti.....	62

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Jamais rapport sur la francophonie ne fut écrit au coeur d'une actualité aussi brûlante...Au moment où votre rapporteur prend la plume pour rédiger son Avis sur le chapitre du Projet de loi de Finances pour 1992 dont il est chargé, Paris résonne des bruits que provoque la réunion du IVème *Sommet des chefs d'Etat ou de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français* (terminologie officielle), au palais de Chaillot.

C'est la grand-messe biennale de la francophonie mondiale. Jamais on n'y a vu tant de monde. Autour du Président de la République française, hôte de ce Sommet, se trouvent réunis vingt chefs d'Etat, quatorze chefs de gouvernement et seize chefs de délégation de rang ministériel. Soit au total 50 hauts dignitaires assis à la tribune d'honneur devant les drapeaux de leur pays (ou de leur province). Invité à cette séance inaugurale, votre rapporteur se rappelait, non sans un secret plaisir, la phrase de Voltaire dans une *lettre à Madame Denis* (en 1750) : "Notre langue et nos belles-lettres ont fait plus de conquêtes que Charlemagne".

Hélas, ni les journalistes présents, ni les Parisiens, ne semblaient partager cet enthousiasme. "*On ne sait trop* - écrit *Le Monde* dans son édition du 21 novembre - *ce qui a conduit les organisateurs de la séance d'ouverture, la seule sinon publique du moins télévisée, à donner la parole - outre la nécessaire allocution d'accueil française - à sept chefs de Délégation (...) dont les interminables propos de convenance ont fait somnoler plusieurs de leurs collègues. Occasion ratée pour une francophonie qui souffre d'être méconnue en France, de donner accès au petit écran, aux invités les plus piquants, tels les Présidents Jelev de Bulgarie ou Iliescu de Roumanie, relégués, au contraire, à l'arrière-plan, ou même le simple ambassadeur dépêché de Phnom-Penh par le prince Sihanouk, lequel mourait d'envie d'être là. Les téléspectateurs n'auront donc eu droit qu'à des propos académiques. (...)*

" Quant aux milliers d'automobilistes parisiens retenus par de gigantesques encombrements (certains journaux télévisés ont fait leurs choux gras de ces bouchons, bon moyen de rendre populaire la francophonie!) dans le triangle Chaillot-Elysée-Arc de triomphe (ce dernier site est proche du Centre des conférences internationales), nombre d'entre eux ont exprimé le simple bon sens en criant : "A Versailles, à Rambouillet, à Fontainebleau!"

Votre rapporteur juge ce compte-rendu bien sévère. Il aura l'occasion, en commentant le Sommet, et en citant, par exemple, le discours du Premier ministre canadien Brian Mulroney ou du Président béninois Nicéphore Soglo de montrer que leurs propos ont été bien loin d'être seulement "de convenance".

Mais ce qui est sûr, c'est qu'il ne sera guère possible, dans ce rapport, de se dégager de l'actualité. Ni possible, ni souhaitable d'ailleurs. Car de nombreux responsables de la francophonie, du père fondateur Léopold Sédar Senghor, à "la" ministre déléguée, Mme Catherine Tasca, ayant saisi l'occasion du Sommet pour faire connaître leurs opinions, et, dans le cas du ministre, annoncer leurs intentions, votre rapporteur ne pourra se dispenser de citer leurs déclarations, souvent plus éclairantes qu'un inventaire aride des données budgétaires.

I. Ces données, cependant, demeurent la raison principale de l'Avis demandé à votre commission des Affaires Culturelles. L'examen des crédits de la francophonie sera donc accompli dès le premier chapitre. Tout d'abord il faudra constater que, par un décret récemment publié (le 22 octobre 1991), qui fixe ses attributions, Mme Tasca se retrouve avec plus de latitude que son prédécesseur, M. Alain Decaux, et disposera de plus de moyens qu'il n'en avait. Non pas dans les crédits propres du ministère, qui restent à peu près les mêmes, mais dans les dotations pour l'action radiophonique et télévisuelle extérieure, qu'elle contrôle désormais entièrement, et qui sont considérablement accrues. Il conviendra ensuite d'analyser les crédits de la coopération francophone, puis de rechercher, selon l'usage, dans les budgets des autres ministères, tout ce qui concourt à l'enseignement, la défense, l'illustration et la promotion de la langue française.

II. La politique radiophonique et télévisuelle extérieure de la France fera l'objet du second chapitre. Etant donné l'importance que lui donne Mme Tasca, qui peut-être reste dans son coeur ministre de la communication, étant donné aussi l'augmentation des crédits dont elle bénéficie dans ce domaine, il a paru bon d'en présenter un exposé à part. Y sera traitée, notamment, la stratégie mise en place pour développer ces trois médias essentiels sur le plan mondial : RFI (Radio France International, TV5, et CFI (Canal France International).

III. Les principales actions habituelles de la francophonie seront évoquées dans le troisième chapitre : l'enrichissement de la langue, le français dans les sciences, l'enseignement supérieur et la nouvelle "Université des Réseaux d'Expression Française" (U.R.E.F.), le plurilinguisme en Afrique et en Europe, enfin les actions de coopération et de développement effectuées dans la ligne des recommandations du sommet de Dakar.

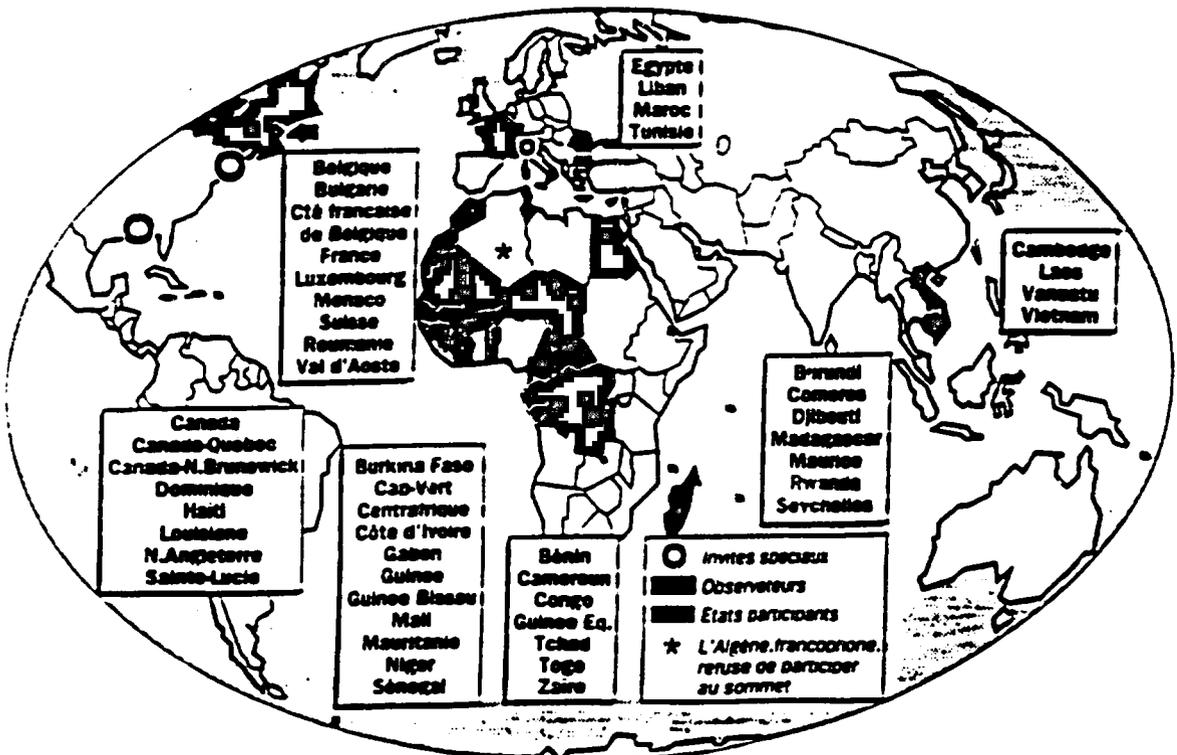
Il n'a pas été jugé utile de reprendre cette année certaines des questions qui avaient longuement été évoquées l'an passé. La fameuse réforme, ou plutôt "rectification" de l'orthographe, a été plus ou moins enterrée. En revanche, la défense du français dans les instances internationales garde toute son urgence : elle fait l'objet de l'une des résolutions du Sommet de Chaillot, qui sera reproduite *in extenso* en annexe à cet Avis.

IV. Le Sommet de Chaillot apparaîtra au quatrième chapitre. En fait, il constituera la plus importante partie de ce rapport, et ceci à bon droit, puisque la conférence tenue à Paris a pu être qualifiée de "tournant historique" pour la francophonie. Alors que le premier Sommet, celui de Versailles en 1986, avait évoqué les racines séculaires et la richesse de la langue; alors que le second, à Québec en 1987, avait mis l'accent sur la culture, l'enseignement, et l'information; alors que le troisième, à Dakar en 1989, s'était surtout préoccupé de coopération et de développement, le quatrième Sommet, à Paris, a vu l'entrée en force de la politique, dont jusqu'à présent chacun s'était méfié, et la proclamation d'une nouvelle équation : francophonie = démocratie.

Ce n'est pas là une mince affaire. Cette orientation ouvre un nouveau registre dans les rapports entre les nations francophones. Surtout si, comme le Président Mitterrand l'avait déjà avancé à La Baule, la France, afin d'encourager la marche des libertés, prévoit désormais d'ajuster son aide au degré de démocratie des pays. Cette nouvelle conception de la coopération a reçu un accueil mitigé de beaucoup de nos partenaires. Certains y ont vu un moyen de pression "insupportable" et ont été jusqu'à parler de Paris comme d'une "capitale de la déstabilisation". Un mot nouveau d'une évidente analogie est né à Chaillot : la "paristroïka", avec tout ce que cela implique de risque de divisions et d'éclatements. Il faudra s'interroger sur ces craintes.

En conclusion, votre Commission des Affaires Culturelles sera amené à émettre un avis fondé non pas sur les crédits accordés au ministère de la francophonie, mais sur la politique que le Gouvernement entend suivre en utilisant ces crédits. Faut-il, comme l'a titré un grand quotidien national, que pour ces nations démunies qui ont tant besoin de notre coopération, la France institue "une aide à l'aune de la démocratie"? Telle est la question qui finalement devra être posée, pour savoir, oui ou non, si le projet qui nous est proposé pourra être adopté.

Les pays représentés au Sommet de Chaillot*



* (Source : LIBERATION)

I. LES CREDITS DE LA FRANCOPHONIE

Le 17 mai 1991, Madame Catherine Tasca, ministre déléguée à la communication dans le cabinet de Michel Rocard devenait ministre déléguée à la francophonie dans le gouvernement de Madame Edith Cresson. Un arrêté du 15 juin publié au Journal Officiel du 19 juillet, fit connaître la liste des membres de son cabinet, mais il fallut attendre plus de six mois après sa nomination pour voir paraître au Journal Officiel du 22 octobre 1991, le décret (n°91 1094 du 21/10/91) fixant ses attributions ministérielles.

1/ les attributions du ministre délégué

Il est intéressant de comparer le décret du 21 octobre avec celui qui, le 22 août 1988, avait déterminé les pouvoirs de M. Alain Decaux, le premier à avoir porté le titre de ministre de la francophonie (Mme Michaux-Chevry, dans le Gouvernement de M. Chirac, n'ayant été que Secrétaire d'Etat).

Tout d'abord, Mme Tasca est nommée "ministre déléguée à la francophonie", tandis que M. Decaux n'était que "ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie". Cette dernière appellation implique une certaine suggestion qui n'apparaît plus dans la nouvelle désignation. Le ministère apparemment est appelé à bénéficier d'une plus grande autonomie.

Le lien qui unit le nouveau ministre de la francophonie au ministre d'Etat est d'une autre nature que celui qui existait précédemment. D'après l'article 4 du décret fixant les compétences du ministre délégué, "Mme Catherine Tasca accomplit toute mission que lui confie le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères". Il n'y avait rien de semblable dans le décret nommant M. Decaux.

Mais il existe une différence plus significative encore. M. Decaux avait été chargé par un décret du 18 mars 1989 de la "conception et coordination de l'action télévisuelle extérieure de la France"; il avait présenté le rapport dont l'avait chargé le Premier ministre à ce sujet, mais rien n'avait par la suite formellement indiqué que sa mission se poursuivait *sine die*. Cette fois, la compétence de Mme Tasca dans ce domaine est précisée de façon institutionnelle et durable. L'article 3 prévoit que "le ministre délégué exerce, par délégation du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, les attributions relatives aux relations audiovisuelles internationales".

La conséquence en est aussitôt tirée sur le plan financier. Par l'article 5, "le ministre délégué à la francophonie dispose du service des affaires francophones et de la direction de la communication du ministère des affaires étrangères". M. Decaux disposait, lui aussi, du service des affaires francophones, peu doté sur le plan budgétaire, mais il n'avait jamais eu complète autorité sur la direction de la communication, qui gère des crédits dépassant plusieurs centaines millions de francs.

Mme Catherine Tasca dispose donc de plus de pouvoirs qu'en avait M. Alain Decaux. Comme lui, elle "dispose, en tant que de besoin, de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, comme des autres services du ministère des affaires étrangères"; elle "fait appel, en tant que de besoin, aux services compétents des autres ministères, notamment les ministères de l'éducation nationale, de la coopération et du développement, de la culture, de la communication, de la recherche et de la technologie", elle gère enfin les crédits propres de son ministère, mais de plus - avantage que n'a jamais eu son prédécesseur - elle possède les crédits considérables de la direction de la communication.

xxxxxx

Il convient maintenant d'analyser tous ces différents crédits, pour déterminer les possibilités d'action du nouveau ministère de la francophonie.

Comme cela a été indiqué dans l'introduction, ils se classent dans quatre catégories. Ce sont, par ordre d'importance :

- les fonds propres du ministère, qu'il conviendra d'énumérer;
- les crédits de la coopération francophone, dont l'énonciation permettra de vérifier le suivi des décisions prises au Sommet de Dakar au bénéfice du développement;
- les crédits affectés à l'audiovisuel, pour l'extension de la radiophonie et de l'action télévisuelle internationales;
- les crédits disponibles dans les budgets de nombreux ministères, et qui se rapportent à des actions dont bénéficie la langue française.

Il s'agit là d'une sorte de "fusée à 4 étages" qui permet à la francophonie d'aller toujours plus loin. Le ministre délégué a maintenant la complète maîtrise du premier étage, et depuis cette année, du troisième; elle ne peut déclencher le deuxième étage qu'en accord avec le ministre de la Coopération et du Développement, et le quatrième qu'en entente avec une dizaine d'autres de ses collègues...

2/ les crédits propres du ministère délégué

Le montant des crédits affectés au ministère délégué à la francophonie par le projet de loi de finances pour 1992 s'élève à 20,2 millions de francs.

Cette somme correspond à la reconduction, en francs courants, des crédits effectivement disponibles pour les interventions du ministère délégué, après la régulation budgétaire réalisée par l'arrêté du 9 mars 1991. Par rapport au budget voté par le Parlement en décembre 1990, soit 22,6 millions de francs, les crédits propres du ministère délégué régressent de 10,6%. Si l'on tient compte de l'érosion monétaire, la diminution des moyens d'intervention du ministère délégué est encore supérieure.

Votre rapporteur ne peut que regretter cette évolution. L'on aurait pu penser, compte tenu de la faiblesse des moyens accordés au ministère délégué à la francophonie, que celui-ci aurait été épargné par la régulation budgétaire. Votre rapporteur avait déjà regretté l'an dernier qu'il soit appelé à participer au financement du déficit de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques.

Tous ces crédits sont cependant consacrés aux interventions directes du ministère délégué, puisque les frais de fonctionnement de ses services sont intégralement pris en charge par le budget du ministère des Affaires étrangères auquel il est rattaché.

En 1991, les 20,2 millions de francs finalement disponibles au budget du ministère délégué ont permis de financer des actions dans sept domaines principaux :

a) *Suivi des Sommets francophones (0,64 million de francs)* : contribution financière au fonctionnement du Comité international du suivi, chargé de veiller à l'application des décisions prises aux sommets de Paris, Québec et Dakar et de préparer l'organisation du prochain sommet, le ministre délégué étant responsable de la conduite de la politique française à cet égard.

b) *Coordination de la politique télévisuelle extérieure de la France (4,35 millions de francs)*, M. Alain Decaux était en effet spécialement chargé de cette mission le 19 mars 1989 par le Premier ministre et le décret d'attributions de Mme Catherine Tasca confirme et élargit cette responsabilité.

c) *Aide au théâtre et à la chanson française (3,6 millions de francs)*, dont 1 million attribué au Fonds pour la chanson

francophone, créé à l'issue des Etats généraux de la chanson qui se sont tenus en novembre 1989.

d) *Publication de revues et livres en français (0,96 million de francs)*, participation bien modeste à un domaine essentiel dans lequel beaucoup reste à faire, notamment pour la diffusion des livres et journaux français à l'étranger. On peut regretter à ce sujet que le concours exceptionnel de un million de francs que M. Alain Decaux avait décidé d'accorder au quotidien libanais *L'Orient-Le jour* ne lui soit jamais parvenu et que la subvention destinée à permettre à une journaliste française de se rendre à Beyrouth pour contribuer à la modernisation du supplément "enfants" de ce journal n'ait pas été débloquée.

e) *Utilisation du français dans les colloques et les publications scientifiques (2,55 millions de francs)*, pour permettre aux experts et savants francophones de s'exprimer dans leur langue, lutter contre la propension bien connue des congrès internationaux à n'admettre que des communications en anglais, et éviter des dérapages comme celui de l'Institut Pasteur en 1989.

f) *Coopération juridique et communication (1,1 million de francs)*. Le but de la coopération juridique est de coordonner les législations des pays francophones, notamment sur le plan culturel, en application de l'une des recommandations du sommet de Dakar. Dans le domaine de la communication, ces sommes servent à financer des interventions multiformes comportant notamment l'échange de journalistes et l'organisation des assises francophones de la communication.

g) *Subventions aux associations francophones (4,4 millions de francs)*, d'importance très inégale, mais d'un nombre considérable : le répertoire publié par la "Documentation française" donne la liste de 235 associations, dont les sigles sont aussi variés que, souvent, compliqués. Le regroupement de certaines d'entre elles ne serait sans doute pas inutile. Parmi les organismes nouvellement créés, il faut citer l'Institut de la francophonie de Chamarande, dans l'Essonne, témoignage de l'intérêt qu'un simple département français peut porter à une action internationale à laquelle rien ne semblait, a priori, le prédisposer.

Nombreuses sont donc les associations soutenues par le ministère délégué à la francophonie. Mais devant cette manne, on peut se demander pourquoi certains groupements en ont été exclus. Ainsi, l'un des plus importants, la *Fédération internationale des professeurs de français*, qui regroupe 125 associations dans 88 pays, ne reçoit aucune aide du ministère, et ne bénéficie que d'une subvention de la Délégation générale à la langue française. Celle-ci s'élève à 200.000 francs par an et n'a jamais été augmentée depuis

1985, ce qui couvre à peine le cinquième des dépenses. Celles-ci portent surtout sur l'aide aux professeurs étrangers de français et à l'enseignement du français dans les écoles et universités étrangères. Votre rapporteur pense qu'il s'agit là d'une action essentielle et souhaite, en conséquence, que la F.I.F.F. figure parmi les associations subventionnées par le ministère de la francophonie.

Une enveloppe de 2,6 millions de francs a jusqu'à présent été réservée pour permettre d'engager, dès le mois de décembre 1991, les actions correspondant aux décisions du Sommet de Chaillot.

Le tableau ci-après compare l'évolution des crédits affectés aux interventions directes du ministère délégué entre 1990 et 1991.

**Utilisation effective du budget d'intervention
mis à la disposition du ministre
de la francophonie en 1990 et 1991**

	1990	1991
Subventions aux associations	3,6	4,40
Contribution au fonctionnement du comité international du suivi	0,2	0,64
Cofinancement projets spécifiques :		
- théâtre et chanson	3,9	3,60
- audiovisuel	5,4	4,35
- livre	0,7	0,96
- sciences et techniques	2,6	2,55
- coopération juridique et communication	4,2	1,10
Reliquat actions nouvelles (1)	-	2,60
TOTAL	20,6	20,20 (2)

(en millions de francs)

(1) Ces actions nouvelles seront mises en oeuvre conformément aux décisions arrêtées par le 4ème sommet des pays francophones

(2) Après l'annulation, en mars 1991, de 2,4 millions de crédits

En 1992, les actions propres du ministère délégué seront recentrées autour de trois axes prioritaires : l'encouragement de la coopération décentralisée, la défense de l'expression française (traduction, édition, diffusion) et le développement d'échanges de jeunes dans le cadre de manifestations culturelles et sportives.

3/ Les crédits de la coopération francophone

Les crédits propres du ministère délégué ne sont, fort heureusement, pas représentatifs de l'effort accompli par la France en faveur de la coopération francophone.

La contribution de la France au financement des programmes multilatéraux de coopération francophone arrêtés dans le cadre des Sommets des chefs d'Etat et de Gouvernement ayant en commun l'usage du français s'est élevée, en 1990 et 1991, à un total de 236,01 millions de francs par an, en application des décisions du Sommet de Dakar (mai 1989).

Sur ce total, le service des affaires francophones du ministère des Affaires étrangères, dont dispose le ministère délégué à la francophonie, gère directement les crédits regroupés depuis le 1er janvier 1991 sur le chapitre 42-10, article 10 du fascicule «bleu» affaires étrangères.

Ces crédits se sont élevés en 1991 à un total de 29,728 millions de francs, dont 7,05 millions de francs ont permis de financer des actions dans le domaine du livre et de l'écrit, 3,5 millions de francs ont été affectés aux interventions dans le domaine de l'audiovisuel et 19,178 millions de francs correspondaient à des actions de coopération scientifique, technique et éducative.

Le solde, soit 206,282 millions de francs est versé par les différents ministères concernés aux opérateurs compétents pour mettre en oeuvre les décisions du Sommet : l'Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.), TV5, l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (A.U.P.E.L.F.) ou l'université francophone d'Alexandrie.

En 1991, ces crédits étaient répartis sur les budgets de différents ministères de la façon suivante :

	En millions de francs
- Ministère des affaires étrangères (non compris les 29,728 millions de francs gerés par le service des affaires francophones	90,182
- Ministère de la coopération et du développement	100,00
- Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports	6,00
- Ministère de la culture et de la communication	4,90
- Fonds d'intervention pour la qualité de la vie	1,80
- Ministère des postes, des télécommunications et de l'espace	1,00
- Secrétariat d'Etat chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs	0,90
- Ministère de la justice	0,80
- Ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire	0,50
- Ministère de la recherche et de la technologie	0,20
Total	206,282

A l'issue du Sommet de Chaillot, la France a décidé d'accroître de 50 millions de francs par an sa contribution au financement des actions de coopération multilatérales francophones. Elle atteindra donc 286 millions de francs, en 1992 et en 1993.

4/ Les crédits de l'action radiophonique et audiovisuelle extérieure

Bien qu'ils ne figurent pas au budget du ministère délégué à la francophonie, on peut désormais considérer que ces crédits doivent être pris en considération dans les moyens d'action du ministre délégué. Ainsi qu'il le sera précisé dans la suite de ce rapport, les compétences de Mme Catherine Tasca ont été étendues lors du remaniement ministériel du 16 mai dernier à la définition et à la conduite de l'action radiophonique et audiovisuelle extérieure de la

France. La direction de la communication du ministère des Affaires étrangères a été mise à sa disposition.

Cet apport n'est pas négligeable puisque les crédits destinés aux échanges et à la coopération dans le domaine audiovisuel (chapitre 42-10-30 du fascicule «bleu» affaires étrangères) atteindront, en 1992, un total de 794,14 millions de francs, en progression de 16,3% par rapport à la loi de finances initiale pour 1991. Les mesures nouvelles, qui atteignent 108 millions de francs, hors Europe de l'Est, seront réparties de la façon suivante :

- 42,5 millions de francs correspondent à l'application, pour l'année 1992, du plan de développement de Radio-France Internationale ;

- 60,5 millions de francs seront affectés à l'extension de TV5 en Europe et en Amérique latine, ainsi qu'au développement de Canal France International ;

- 5 millions de francs seront utilisés à la coopération, dans le secteur de la production audiovisuelle, avec les pays des zones géographiques considérées comme prioritaires : pays du Maghreb et de la Méditerranée occidentale, du Proche et du Moyen-Orient, de la péninsule indochinoise et d'Amérique latine.

En ce qui concerne l'Europe centrale et orientale, il faut espérer, compte tenu des enjeux que représente l'action radiophonique et audiovisuelle extérieure, que l'enveloppe qui lui était affectée en 1991 (55,7 millions de francs) ne sera pas amputée du fait de la diminution de 130 millions de francs qui affecte la coopération culturelle et scientifique avec ces pays, dont les crédits ont été regroupés sur le chapitre 42-10-80 du fascicule «bleu» affaires étrangères.

5/ L'ensemble des crédits concourant à l'action francophone et à la défense du français

L'article 102 de la loi de finances pour 1987, voté à l'heureuse initiative de M. Maurice Schumann, président de la commission des Affaires culturelles, contraint désormais le Gouvernement à dresser l'inventaire de l'ensemble des crédits qui concourent à la défense et à la promotion de la langue française. Le tableau ci-après, publié en annexe de la loi de finances, récapitule cet effort.

**Etat récapitulatif des crédits concourant au développement de la francophonie
et à la défense de la langue française**

	1991 (crédits ouverts en loi de finance initiale)		1992 (prévisions)	
	A.P.	D.O./C.P.	A.P.	D.O./C.P.
I. Budget général				
Affaires étrangères	86,85	3.200,19	152,69	3.398,37
Affaires sociales et intégration	-	1,60	-	1,80
Coopération et développement	369,00	2.139,71	378,70	2.173,65
Culture et communication	-	56,15	-	57,75
Education nationale, enseignement scolaire et supérieur :				
I. Enseignement scolaire	-	121,27	-	109,38
II. Enseignement supérieur	-	145,93	-	157,49
Jeunesse et sports	-	14,99	-	18,75
Recherche et technologie	5,25	5,25	6,50	6,70
Services du Premier ministre :				
I. Services généraux	-	15,94	-	14,42
Total I	461,10	5.701,03	537,89	5.938,31
II. Comptes spéciaux du Trésor				
Soutien financier de l'industrie cinématographique et de l'industrie des programmes audiovisuels	-	39,38	-	39,38
Compte d'emploi de la taxe parafiscale affectée au financement des organismes du service public de la radiodiffusion sonore et de la télévision	-	56,38	-	56,38
Total II	-	95,76	-	95,76
Total I + II	461,10	5.796,79	537,89	6.034,07

(en millions de francs)

Comme le souligne traditionnellement votre rapporteur, cet inventaire, malgré l'honnêteté de la compilation, risque de présenter un caractère quelque peu artificiel. Jusqu'à quel point faut-il par exemple, considérer que les crédits accordés par les Affaires étrangères aux instituts et centres culturels relèvent de l'action francophone ? Les dépenses pour l'enseignement français à l'étranger doivent-elles y figurer toutes ? Dans quelle mesure les crédits attribués à l'action culturelle du ministère de la Coopération et du Développement peuvent-ils être considérés comme relevant de la francophonie ? La question se pose également pour la recherche. Et en métropole, ne pourrait-on pas, en quelque sorte, prendre en compte la plus grande partie du budget de l'Education nationale ?

L'effort accompli par la France en faveur de la langue française et de la communauté francophone atteindrait donc, au total, plus de six milliards de francs, soit une progression de 4,10% par rapport aux sommes engagées l'an passé. La compilation porte cependant sur les crédits ouverts en loi de finances pour 1991 et n'intègre pas les effets de la régulation budgétaire.

Il convient maintenant d'étudier comment le ministre délégué compte utiliser ces crédits considérables. D'abord dans le plan de l'audiovisuel international, qui est devenu sa dévolution particulière ; puis dans les domaines habituels de l'action francophone. Ce sera, dans cet ordre, l'objet des deux prochains chapitres.

II. LA POLITIQUE RADIOPHONIQUE ET TELEVISUELLE EXTERIEURE

Jusqu'en 1989, les actions internationales conduites par les différents ministères ou les nombreux opérateurs publics ou privés dans le secteur de la communication n'étaient pas coordonnées.

En mars 1989, M. Alain Decaux, alors ministre délégué à la francophonie, était chargé par le Premier ministre d'une mission de réflexion et de proposition destinée à renforcer la coordination des initiatives audiovisuelles extérieures. Ses conclusions devaient être approuvées par le Conseil des ministres le 26 juillet 1989.

Le rattachement au ministre délégué à la francophonie des moyens de la politique télévisuelle extérieure et de l'action radiophonique internationale, opéré lors du remaniement ministériel de mai dernier, contribuera à renforcer sensiblement la cohérence de ces actions.

1. Consécration de la compétence du ministre délégué sur l'action radiophonique extérieure et extension de ses responsabilités à l'action radiophonique internationale

L'extension des responsabilités du nouveau ministre délégué à la francophonie à la conduite de l'action radiophonique et télévisuelle extérieure s'inscrit dans le prolongement de la mission confiée à son prédécesseur.

L'article 3 (premier alinéa) du décret n°91-1094 du 21 octobre 1991 relatif aux attributions du ministre délégué à la francophonie stipule en effet que *«le ministre délégué exerce, par délégation du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, les attributions relatives aux relations audiovisuelles internationales»*. L'article 5 de ce même décret précise que le *«ministre délégué dispose (...) de la direction de la communication au ministère des affaires étrangères»*.

Ce rattachement, dont on ne peut que se féliciter, contribue à clarifier les responsabilités des différents intervenants. Il donne enfin au ministre délégué les moyens de sa politique dans le domaine de l'audiovisuel extérieur. Bien que chargé de la coordination audiovisuelle extérieure, M. Alain Decaux ne disposait

de ces moyens *«qu'en tant que de besoin»*, ce qui contribuait à compliquer singulièrement sa tâche.

L'extension des compétences du ministre délégué à l'action radiophonique extérieure, qui n'a cependant toujours pas été formalisée par la voie réglementaire, est de nature à favoriser les synergies entre ces deux instruments complémentaires de diffusion de la culture et de la langue française.

Si le ministre délégué à la francophonie est devenu l'élément moteur de la mise en oeuvre de l'action radiophonique et télévisuelle extérieure, le Conseil audiovisuel extérieur de la France, créé en 1989 sur la proposition de M. Alain Decaux, reste l'instrument essentiel de conception, de coordination et de décision des pouvoirs publics dans ce secteur.

Cette instance réunit, sous la présidence du Premier ministre, les ministres chargés des affaires étrangères et de la coopération, de la communication et des finances. Là encore, le rôle essentiel de rapporteur auprès de ce Conseil, confié à M. Alain Decaux, a été confirmé par le décret d'attribution de son successeur. L'article 3 (deuxième alinéa) dispose en effet qu'*«il peut présider, par délégation du Premier ministre, le Conseil audiovisuel extérieur de la France, dont il prépare les décisions»*.

2. Les grandes orientations

Quelles sont donc les orientations que Mme Catherine Tasca entend présenter à la prochaine réunion du Conseil audiovisuel extérieur de la France, qui doit se réunir en décembre prochain ? En quoi la stratégie audiovisuelle qu'elle entend soumettre à l'approbation du Conseil audiovisuel extérieur de la France, lors de sa prochaine réunion en décembre 1991, poursuit-elle, ou au contraire diffère-t-elle des propositions formulées par son prédécesseur ? Quelles orientations entend-elle imprimer à l'action radiophonique extérieure ? Comment s'articule enfin la politique audiovisuelle extérieure de la France avec les actions multilatérales engagées dans le cadre de la francophonie ?

Depuis 1986, en effet, la France contribue à la mise en oeuvre des décisions arrêtées dans le secteur de la communication par les sommets des chefs d'Etat et de Gouvernement francophones. La chaîne TV5 est le vecteur principal de cette action multilatérale. Le quatrième sommet de la francophonie, qui s'est réuni à Paris, les 18, 19 et 20 novembre dernier, vient de décider l'extension de la diffusion de TV5-Europe sur le continent africain.

Quelle va donc être la stratégie adoptée pour notre action radiophonique et audiovisuelle extérieure ?

Dans le prolongement des conclusions formulées par M. Alain Decaux, la stratégie retenue pour l'extension de la présence radiophonique et audiovisuelle de la France à l'étranger distingue deux champs d'intervention. Il faut savoir, avait dit M. Alain Decaux, diversifier les objectifs et les modalités d'intervention audiovisuelle extérieure afin d'en accroître l'efficacité.

Dans l'espace francophone, l'action radiophonique et télévisuelle mise en oeuvre tend à assurer une présence tant linguistique que culturelle de la France. Cet objectif se double d'un souci croissant de coopération : il ne s'agit plus de diffuser unilatéralement des images ou des sons français à l'étranger, mais de s'engager dans une relation d'échanges et de partenariat. La stratégie retenue cherche à encourager le développement de la production d'images et de sons par les pays d'Afrique ou d'Europe centrale et orientale et à favoriser la diffusion de celles-ci hors de leurs frontières nationales.

Dans le reste du monde, la stratégie radiophonique et télévisuelle retenue consiste à privilégier la diffusion de la culture française, en renonçant lorsque cela est nécessaire pour atteindre un plus large auditoire, à l'utilisation de la langue française.

3. Les actions engagées

La mise en oeuvre des orientations arrêtées, sur proposition du ministre délégué à la francophonie par le Conseil audiovisuel extérieur de la France repose, pour l'essentiel, sur le dynamisme des opérateurs spécialisés dans la diffusion internationale. La multiplicité des actions à engager et la célérité avec laquelle elles doivent être mises en oeuvre conduit cependant l'Etat à soutenir davantage les initiatives privées, comme en témoigne l'implantation de nombreuses radios libres en Europe de l'Est.

a) La poursuite du deuxième plan de développement de Radio-France Internationale

Le premier plan de développement de RFI avait permis à la «voix de la France» de remonter, au classement des radios internationales, du 25ème au 8ème rang. Entre 1982 et 1991, le volume global de diffusion aura plus que doublé, passant de 528 à 1.290 heures par semaine.

Un deuxième contrat d'objectif a été signé en décembre 1989. Il porte sur la modernisation et l'extension du parc d'émetteurs et sur la diversification des modes de diffusion.

En ce qui concerne les équipements, la réalisation du plan, qui doit conduire à terme à multiplier par sept la puissance d'émission de RFI, aurait dû commencer en 1989 et les premiers émetteurs devaient pouvoir être mis en service dès 1991. Les négociations avec la Société Télédiffusion de France, chargée de financer ce programme pour lequel 225 millions de francs avaient cependant été inscrits en réserve dans les comptes de Radio-France Internationale, ont été plus longues que prévues.

L'accord commercial correspondant n'a pu être signé que le 19 avril 1991 et prévoit que les nouveaux émetteurs rentreront en activité entre 1993 et 1997.

Le 4 août 1991, RFI a conclu avec le Gouvernement de Djibouti une convention d'établissement qui prévoit l'implantation sur son territoire d'un centre émetteur relais au cours de l'année 1994. Ce centre est destiné à remplacer celui que l'on avait tout d'abord pensé à implanter à la Réunion, mais qui a été abandonné pour des raisons techniques. Ce nouveau centre permettra à RFI d'accroître ses moyens de diffusion vers les îles de l'Océan Indien (Madagascar, Maurice, Comores), vers la côte est de l'Afrique australe, vers le Proche et le Moyen-Orient et d'améliorer le confort d'écoute de ses émissions dans les régions du sud de l'Europe de l'Est et de l'U.R.S.S., en Iran et au Pakistan.

En attendant de pouvoir disposer de ces nouveaux moyens de diffusion, RFI a poursuivi sa politique de location d'heures de fréquences avec la signature, début octobre 1991, d'un accord avec la radio hongroise, aux termes duquel elle pourra utiliser 5 heures par jour les émetteurs ondes courtes de la Hongrie pour émettre en français vers l'Afrique, le Proche et le Moyen-Orient. RFI s'assure ainsi d'un renforcement significatif de ses moyens qui lui permet de dédoubler sa diffusion sur ces régions entre 5 heures et 8 heures (temps universel) et entre 16 heures et 18 heures (temps universel). L'accord de relais de radiodiffusion qui lie RFI et la radio gabonaise Africa n° 1 depuis dix ans et qui porte sur la location par RFI de 31 heures de fréquences par jour a été renouvelé pour trois ans le 20 décembre 1990.

En 1991, RFI s'est attachée en priorité à poursuivre son implantation sur la modulation de fréquence, dans le cadre d'accords de partenariat avec les radios locales. Depuis mai 1990, RFI a signé six conventions avec des radios d'Europe centrale et orientale. Elle est présente depuis cette date à Varsovie. En décembre 1990, un accord passé avec Radio-Delta à Bucarest porte sur la diffusion de 17 heures quotidiennes de programmes français et de sept heures d'émissions produites sur place en roumain. En février 1991,

une convention signée avec la chaîne musicale soviétique, Gostelradio permet la distribution d'une vingtaine d'émissions de RFI sur l'ensemble du territoire et l'accord passé en mars 1991 avec Radio Glasnost à Moscou concerne la diffusion en ondes moyennes de 7 heures de programmes quotidiens, dont une heure en français. Depuis juillet 1991, RFI est audible à Sof'a en modulation de fréquence et un accord passé en août 1991 avec Radio Plus à Prague l'autorise à y diffuser 18 heures de français par jour et six heures d'informations locales en tchèque.

Cette politique de partenariat a été inaugurée en Afrique, en septembre dernier dans le cadre de l'accord passé entre RFI et l'office de radio et de télévision sénégalais (ORTS) pour la diffusion sur Dakar et sa banlieue, d'un programme élaboré sur le principe d'un partage de temps d'antenne. «FM 92» relaie en direct pendant 18 heures par jour les programmes de RFI, et en particulier ceux du nouveau programme composé par RFI à destination des pays africains : «RFI Plus Afrique».

Dans le reste du monde, RFI poursuit son implantation. L'accord signé avec la station new-yorkaise WNYE, pour la diffusion en FM des émissions de RFI entre 6 H 30 et 9 H et de 23 H à 1 H a été renouvelé. Depuis le 27 septembre, Radio-France Internationale est diffusée en continu sur le réseau câblé d'Amsterdam.

Pour intéresser un plus large auditoire, Radio-France Internationale a développé ses émissions en langue étrangère : elle produit désormais dans les quatorze langues suivantes : allemand, polonais, roumain, russe, serbo-croate, anglais, espagnol, portugais, brésilien, arabe, chinois-mandarin, créole, vietnamien et farsi.

Cette diffusion très élargie appelle l'attention sur un point très important : la nature et la qualité des émissions d'information. R.F.I. étant maintenant entendue dans (presque) le monde entier, il convient de veiller aux informations données. Or, au cours de ces derniers mois, ces informations, semble-t-il, ont pris de plus en plus, un tour politique. De nombreux auditeurs, parmi lesquels des Français résidant dans les pays lointains, se sont plaints d'informations orientées. Plus grave encore : des Africains ont estimé que R.F.I., par la nature de ses informations, provoquait la déstabilisation de certains pays et même, partageait la responsabilité de soulèvements et d'émeutes. Des faits précis ont été signalés au Conseil Supérieur des Français de l'étranger, notamment pour le Cameroun. *Votre rapporteur estime qu'il s'agit là d'une dérive qui, si elle se poursuivait, pourrait avoir des conséquences graves. Il ne faut pas oublier que R.F.I., à l'étranger, est la voix de la France.*

b) Le redressement de TV5 permet d'envisager sa diffusion sur le continent africain

Constituée en janvier 1984, TV5-Europe, qui réunissait, sous la forme d'un groupement d'intérêt économique, trois sociétés de télévision françaises (TF1, Antenne 2 et FR3), la chaîne belge R.T.B.F. et la télévision suisse romande (S.S.R.), est devenue depuis 1986, le vecteur principal de l'action audiovisuelle francophone. Depuis cette date, elle accueille en outre le consortium de télévision Québec-Canada, devenue chaîne francophone, et diffusée depuis 1988 sur le continent Nord-américain sous le nom de TV5 Québec-Canada.

TV5 repose sur le principe d'un partenariat entre les différentes chaînes adhérentes : ses programmes sont constitués, à partir des programmes nationaux diffusés par celles-ci.

TV5 Europe a connu des débuts difficiles. Sa programmation hétéroclite et de qualité très inégale, la faiblesse de son audience et ses structures de gestion particulièrement lourdes, avaient même conduit M. Alain Decaux à envisager l'hypothèse de la suppression de la participation française à la chaîne francophone.

● Suivant une autre proposition de M. Alain Decaux, le Gouvernement a finalement décidé de maintenir sa contribution à TV5, sous réserve d'une modification de ses structures et de l'amélioration de sa grille de programmes.

Réunis le 21 mai 1990, les ministres français, belges, suisses et canadiens responsables de TV5 ont décidé de simplifier sa structure juridique et de remanier sa programmation.

Le 1er janvier 1991, TV5-Europe a été transformée en société anonyme. Si TF1 a refusé de participer à la nouvelle structure, deux nouveaux partenaires français, la SOFIRAD et l'Institut national de l'audiovisuel ont rejoint les partenaires traditionnels pour la constitution de son capital.

Le principe sur lequel repose TV5 n'a pas été modifié : ses émissions constituent toujours une sélection des meilleurs programmes des chaînes francophones, fournies libres de droit. En revanche, l'effort engagé pour remodeler la présentation de ses programmes, autour de « rendez-vous » quotidiens a été accentué par la définition de quatre priorités : les documentaires, la musique, le spectacle et surtout l'information, qui doivent contribuer à structurer cette chaîne.

Depuis la fin de 1990, le passage de TV5-Europe sur le satellite Eutelsat de deuxième génération a permis d'élargir l'audience de la chaîne francophone en étendant sa couverture à l'ensemble de l'Europe et du pourtour méditerranéen. Il a autorisé l'extension de sa durée quotidienne d'émissions à 14 heures depuis le 13 mai 1991. L'objectif est de porter celle-ci à 18 heures lorsque le

contrat de location qui permet à la chaîne américaine «Worldnet» de diffuser quatre heures d'émissions quotidiennes, entre 12 heures et 16 heures sur Eutelsat, viendra à échéance. Cette situation est regrettable, puisqu'elle prive la chaîne francophone d'un créneau de diffusion particulièrement favorable.

TV5 a été un instrument important du développement de la présence francophone en Europe centrale et orientale. Elle est implantée sur le réseau câblé hongrois, en dépit de la domination de l'anglais et de l'allemand dans ce pays. En U.R.S.S., TV5 connaît un large succès dans la région de Léninegrad ; un projet d'extension sur les télévisions des Républiques Baltes et de Caucasic, ainsi que de diffusion sur un réseau câblé estonien sont à l'étude, tandis que de nouvelles perspectives s'ouvrent dans le cadre d'une libéralisation possible des médias de l'ensemble de l'Union. En Tchecoslovaquie, après avoir remplacé Gostelradio à Kosice pendant deux mois, TV5 est aujourd'hui présente sur la troisième chaîne, OK3, avec d'autres programmes étrangers, et sur TA3 à Bratislava. En Roumanie, TV5 est reprise sur le réseau hertzien grâce à la coopération de l'Institut Polytechnique de Bucarest, depuis la mi-avril 1990.

En Bulgarie, elle est, à l'initiative des autorités bulgares, diffusée par voie hertzienne sur six agglomérations dont Sofia et Plovdiv. En Yougoslavie, à la suite d'une mission accomplie début juillet 1991, elle sera reprise sur ondes hertziennes. Enfin, en Pologne, Gdansk reprend certains programmes de TV5 sur son réseau câblé.

L'extension de la chaîne francophone a fait naître de nouveaux besoins financiers. Fixé à 143,2 millions de francs pour l'année 1991, le budget de TV5-Europe devrait s'élever à 163,7 millions en 1992, soit une augmentation de 12,5%. La contribution du ministère des Affaires étrangères devrait donc passer à 103,8 millions de francs en 1992 - au lieu de 87,5 millions de francs en 1991 (+ 18,6%) - le solde étant financé par le parrainage et les contributions des sociétés de télévision membres de TV5-Europe.

● Le redressement de cette chaîne a conduit les chefs d'Etat et de Gouvernement ayant en commun l'usage du français à décider, lors du Sommet de Chaillot, d'étendre la diffusion de TV5-Europe sur le continent africain.

En raison du principe fondateur de TV5, il n'est pas encore permis d'envisager la création d'une chaîne francophone spécifique à l'Afrique, puisque la production audiovisuelle des pays africains reste encore embryonnaire.

Le principe de la définition d'une chaîne spécifique «TV5 Afrique» est réaffirmé comme objectif à atteindre à terme par étapes en fonction, notamment, du développement nécessaire des capacités de productions africaines.

A compter du deuxième trimestre de 1992, la diffusion du signal de TV5 Europe sera étendue à l'Afrique. Cette extension suppose que les programmes de TV5 Europe soient retransmis par un satellite panafricain.

Un mandat de négociation a été donné à TV5 pour conclure un accord de location d'un canal de diffusion par satellite adapté à la réception la meilleure et la plus accessible sur la zone concernée, et dont le coût s'inscrive dans les limites de l'enveloppe budgétaire annuelle globale.

L'utilisation des signaux de TV5 sera laissée à l'initiative des pays concernés.

Par souci de réciprocité, la diffusion de TV5 Europe sur l'Afrique s'accompagne d'une plus grande ouverture de la programmation de cette chaîne à la production audiovisuelle africaine. TV5 Europe, qui diffuse actuellement une heure hebdomadaire d'émissions africaines en programmera quatre à l'horizon de 1993.

La gestion de cette «fenêtre africaine» sera confiée au Conseil International des Radios Télévisions d'Expression Française (CIRTEF) qui regroupe l'ensemble des diffuseurs francophones du Nord et du Sud.

Les moyens du fonds de soutien à la production audiovisuelle des pays du Sud, géré par l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) et le CIRTEF, seront accrus de façon significative afin de stimuler l'essor de la production africaine.

Par ailleurs, on peut noter que le Maroc, où la retransmission des émissions de TV5, autorisée par l'empreinte du satellite de diffusion Intelsat, a été suspendue une première fois à la suite des critiques formulées à l'encontre du régime d'Hassan II par l'écrivain Gilles Perrault sur Antenne 2, puis une deuxième fois lors de l'intervention alliée dans le Golfe, lie la reprise de cette diffusion à l'entrée du Maroc dans le capital de TV5.

c) Le développement de Canal France International

A la différence de TV5, qui réunit plusieurs partenaires francophones, Canal France International est l'instrument de la coopération bilatérale française dans le domaine de l'audiovisuel.

Créé en avril 1989, Canal France International, filiale à 100% de la SOFIRAD, est une banque d'images qui fournit des programmes par satellite aux pays qui en font la demande. Ceux-ci choisissent ensuite librement les émissions qu'ils entendent reprendre et diffuser sur leur réseau national.

L'initiative de cette banque d'images revient au ministère de la Coopération. Son ambition était à l'origine de moderniser le dispositif de coopération dans le secteur audiovisuel en substituant l'envoi d'émissions par satellite à la distribution traditionnelle de cassettes préenregistrées.

Ses interventions ont rapidement débordé ce cadre initial.

L'empreinte du satellite Intelsat V sur lequel est diffusé Canal France International lui a permis d'étendre son action au-delà des pays du « champ » de la coopération, situés pour la plupart en Afrique sub-saharienne. En dehors des vingt-quatre pays d'Afrique et de l'Océan indien qui bénéficient de Canal France International à ce titre, la banque d'images est aujourd'hui desservie dans huit pays du Maghreb et du Proche-Orient (Jordanie, Syrie, Egypte, Maroc, Israël, Tunisie, Turquie, Yemen), dans sept pays d'Europe de l'Est (Roumanie, Pologne, Hongrie, Tchécoslovaquie, Bulgarie, U.R.S.S., Yougoslavie), et au Vietnam depuis avril 1991.

Des négociations, entamées avec le Laos et le Cambodge, devraient aboutir au cours de l'année 1992. Un accord devrait être signé prochainement avec l'Albanie.

Des diffusions ponctuelles sur certains câblo-opérateurs privés d'Amérique latine, en Argentine, au Chili ou au Brésil, lui permettent d'envisager également des développements dans ces pays, non plus sur des bases expérimentales mais dans le cadre de négociations plus larges.

Pour accompagner cette extension, Canal France International a engagé un effort de diversification de ses programmes afin de mieux les adapter à la demande des pays destinataires. Trois modules adaptés aux spécificités culturelles des pays du sud, des pays d'Europe centrale et orientale et de l'Asie ont été définis.

Depuis le 8 avril 1991, Canal France International diffuse huit heures de programmes quotidiens ordonnés autour d'une grille hebdomadaire qui comporte, à part égale, des oeuvres de fiction, des divertissements (variétés, jeux, spectacles, dessins animés), enfin, des documents, reportages ou magazines spécialisés dans les domaines de l'information, de la culture ou du sport.

III- PRINCIPALES ACTIONS DE LA FRANCOPHONIE

Le ministère de la francophonie n'existe que depuis trois ans - cinq ans si on y ajoute les deux années (1986-1988) du secrétariat d'Etat à la francophonie qui avait été confié à Mme Lucette Michaux-Chevry. Mais déjà, un certain nombre de ces actions sont devenues en quelque sorte traditionnelles, comme la défense de la langue et de la place du français dans le monde, ou l'incitation aux actions de coopération et de développement menées par la France dans l'espace francophone.

1- Défense et enrichissement de la langue française

Notre langue jouit d'un prestige culturel incontestable à travers le monde. Dans les *Ethiopiennes*, l'un des pères de la francophonie, Léopold Sedar Senghor, écrivait: "*Le français, ce sont les grandes orgues qui se prêtent à tous les timbres, à tous les effets, des douceurs les plus suaves aux fulgurances de l'orage. Il est, tour à tour ou en même temps, flûte, hautbois, tam-tam et même canon. Les mots du français rayonnent de mille feux, comme des diamants. Des fusées qui éclairent notre nuit.*"

Telle est la vision d'une langue poétique que des milliers de professeurs de littérature continuent à enseigner avec plaisir dans les centres culturels, les alliances, les lycées et collèges français à l'étranger. Que pense de cet enseignement le nouveau ministre délégué? Interrogée dans *Francophonie Magazine* d'octobre 1991, Mme Tasca a répondu: "le français, un peu partout dans le monde a longtemps été associé à l'idée de culture et de beau langage. La Québécoise Marie Laberge parle même d'une "langue pour le jour de la visite"... Cette image souvent entretenue par un certain public, un enseignement de type littéraire et les excès du purisme ont pu nuire à la diffusion du français et compromettre son existence... Cette vision d'une langue un peu guindée est devenue fausse. Tous nos efforts tendent aujourd'hui à mettre les francophones, quelle que soit leur origine, en présence d'une langue authentiquement vivante et prodigieusement riche, à la fois moyen de communication moderne et instrument de formation efficace."

Parmi les secteurs où elle souhaite faire porter son action, le ministre a cité "l'enseignement des langues, qu'il faut absolument adapter à de nouvelles conditions d'apprentissage". Cette "adaptation" sera évidemment à éclaircir. S'agit-il de nouvelles méthodes pédagogiques? Il en existe déjà beaucoup, et votre rapporteur (ancien professeur) se doit de rappeler que l'enseignement du français, notamment à l'étranger, depuis plusieurs années déjà, a évolué vers une modernité qui le rend plus accessible, plus courant, plus utile.

Il est incontestable qu'une langue doit évoluer. Victor Hugo, déjà, dans la préface de *Cromwell*, soulignait que "la langue française n'est point fixée et ne se fixera point." Dans cette perspective, les néologismes sont les bienvenus. Ils demeurent nombreux, et beaucoup sont particulièrement plaisants notamment lorsqu'ils proviennent de la Délégation Générale de la Langue Française, qui travaille sous l'autorité du Premier ministre, mais sur laquelle Mme Catherine Tasca peut agir puisque l'article premier du décret qui fixe ses attributions précise que le "ministre délégué à la francophonie exerce, par délégation du Premier ministre, les attributions relatives à l'usage et à l'enrichissement de la langue française."

C'est ainsi qu'à la dernière réunion de la Commission générale de terminologie de la D.G.L.F., un mot particulièrement savoureux, déjà largement utilisé par nos amis québécois, a été adopté pour désigner ces petits insignes à la mode, bien mal nommés *pin's* (ce qui grammaticalement ne correspond à rien en anglais) : l'épinglette, qui est incontestablement plus chantant et qui donne naissance à *épinglophile* pour désigner l'amateur et *épinglophilie* pour identifier la passion.

Il faut espérer que sur cette lancée, on continuera à chasser des affiches de publicitaires, soucieux sans doute de faire mode, et du langage des présentateurs de télévision, les termes anglais, d'ailleurs souvent employés mal à propos, pour lesquels existent des équivalents français parfaitement explicites: "heure de grande écoute" au lieu de *prime time*, "défection" pour *no show*, "levage" pour *lift*, "encreur" pour *toner* (utilisée notamment dans la terminologie informatique), "garantie d'achat" au lieu de *buy back*, etc...

Ajoutons pour la petite histoire que les 27 participants, à la dernière réunion de la D.G.L.F., venus de tous les horizons d'une francophonie attentive, ont adopté, par contre, le mot *barbecue*, après que les Canadiens eurent expliqué qu'il s'agissait là d'une évidente déformation et d'une mauvaise prononciation de notre langue, les pionniers de la Nouvelle France ayant appris aux Américains à rôtir gibiers et poissons de "barbe à queue".

Notons enfin que pour des considérations étymologiques analogues, l'association France-Louisiane recevant les participants du sommet de Chaillot à bord du bateau à roue style Mississippi, qui vient d'être construit en France et qui vogue maintenant sur la Seine, n'a pas manqué de les inviter à un *coquetèle*, et non pas à un cocktail comme l'écrivent les anglophones et même, fort regrettablement, les Français.

Une langue française très vivante, très changeante ? On en a de nouvelles preuves tous les jours. Le débat ne porte pas seulement sur le remplacement de vocables étrangers par des mots français - ce qui est élémentaire - ni sur l'orthographe des mots d'origine française qui reviennent chez nous déformés par leur exil anglo-saxon (à propos, quand remplacera-t-on enfin le mot "flirter" par le gracieux "fleureter", venu tout droit de nos chansons de geste du moyen âge?). Les discussions abondent aussi sur la grammaire, et notamment sur le genre des noms.

Sur ce point, la nomination d'un grand nombre de dames dans le Gouvernement a fait rebondir une question qui a déjà fait couler beaucoup d'encre. Doit-on dire "madame le ministre" ou "madame la ministre" ? Quand c'est une (ou un ?) ministre qui reçoit la responsabilité de la francophonie, le problème devient d'une urgente acuité... Des règles ont été données (madame le président, madame le sénateur), mais elles sont contestées. Mme Catherine Tasca, personnellement, préférerait être appelée madame "la" ministre, mais elle n'en fera pas un drame. Le président de la commission des affaires culturelles du Sénat, M. Maurice Schumann, a rappelé que l'Académie française, à laquelle il appartient, avait tranché : le genre doit se rapporter à la fonction ; il faut dire "madame le ministre"... Mais tout en s'inclinant devant cette décision, bon nombre de linguistes ne considèrent pas le débat comme clos. Ce qui montre à quel point la langue française reste discutée, donc bien vivante.

2- le plurilinguisme en Afrique et en Europe

La francophonie ne veut en aucun cas faire disparaître les langues locales et les idiomes vernaculaires. Dans l'article de *Francophonie Magazine* déjà cité, Mme Tasca l'a réaffirmé avec force: "la francophonie, a-t-elle dit, rassemble des pays qui ont en commun l'usage du français mais qui possèdent, pour la plupart, une ou plusieurs langues. Je citerai par exemple, l'arabe dans les pays du Maghreb, le créole en Haïti, le bambara au Mali, le mooré au Burkina Faso, le ouolof au Sénégal, le sango en République centrafricaine, le lingala au Zaïre, etc. C'est la pratique de ces langues qui permet à chaque individu de s'enraciner, d'affirmer son identité, son appartenance à tel pays, à telle ethnie."

"Il est donc fondamental - a poursuivi le ministre - que ces langues, c'est-à-dire ces identités, soient préservées, si l'on veut que la pratique du français soit ressentie comme un enrichissement et non comme une aliénation. C'est pourquoi l'avenir de la francophonie passe par la défense du bambara, du lingala, ou du mandingue. J'ajoute que les apports culturels de toutes ces langues suffiraient en eux-mêmes à justifier l'intérêt que nous leur portons." Déjà, lors de la cinquième session du Haut Conseil de la Francophonie, le Président Mitterrand avait assuré que "le multilinguisme bien compris doit être reçu comme une source d'enrichissement, de convivialité, de promotion aussi."

Votre rapporteur ne conteste pas l'enrichissement et la "convivialité" qu'apporte la pratique d'autres langues. Il est toujours bon d'en connaître plusieurs - les Français de l'Etranger le savent mieux que quiconque. Mais il ne faudrait pas pousser cette orientation jusqu'à ses extrêmes, et s'investir complètement dans l'étude d'idiomes locaux qui ne sont parlés qu'en des endroits fort restreints. On a vu, dans des pays perdus, des coopérants passer des années à tenter de comprendre un patois tribal, tandis que les villes voisines, écoles et centres culturels manquaient de professeurs de français. Il ne faut pas perdre de vue que les peuples, tant pour leur accès à l'enseignement que pour leur développement, ont absolument besoin d'une grande langue de communication comme le français (ou l'anglais). Il ne faut pas oublier non plus que dans des pays où l'on trouve des dizaines de dialectes, en Côte d'Ivoire par exemple, le français est la seule langue commune, la langue de l'unité nationale.

Pour toutes ces raisons, votre rapporteur estime qu'en tous cas, **primauté doit être donné au français.**

Une conception plurilinguiste prévaut également pour l'Europe. On se souvient de la déclaration d'Alain Decaux, en septembre 1989: "J'affirme, avait-il dit, que la défense de la langue française en Europe passe par la défense des langues de nos partenaires. Le français ne gardera sa place sur notre continent qu'autant que les autres langues la garderont aussi." Et il avait précisé un objectif concret: "la maîtrise par chacun des citoyens de la Communauté de deux langues vivantes étrangères".

Mme Tasca tient exactement le même raisonnement. *"Donner la possibilité à tous les élèves d'acquérir une connaissance pratique de deux langues en plus de leur langue maternelle - a-t-elle dit - telle est la direction dans laquelle j'envisage d'orienter mon action dans la Communauté européenne."* A cet égard, son ministère contribuera à participer aux différents programmes communautaires, en particulier le programme Lingua, financé par la France pour 23 %. Les opérations que prévoit ce programme - échange de professeurs et d'étudiants, formations linguistiques dans les entreprises et les centres professionnels - ont été jugées *"fondamentales pour l'avenir de l'Europe."*

3- le français dans les sciences

C'est dans le domaine de la science que le français apparait le plus menacé. En 1990, Alain Decaux avait tenté de renverser la tendance en organisant à La Villette un forum de la communication scientifique et technique qui réunissait autour de M. Hubert Curien, ministre de la Recherche, des professeurs et savants non seulement francophones mais venus de plusieurs pays de langues anglaise, allemande ou espagnole.

Il a été vivement recommandé à tous les Français de parler leur langue dans les congrès internationaux. Mais les efforts faits dans ce sens n'ont pas toujours été heureux. Plusieurs participants n'ont pas manqué de remarquer que les salles se vidaient dès qu'un intervenant commençait sa communication en français, surtout si une traduction simultanée n'était pas assurée. Les recommandations sont donc souvent restées lettres mortes. En France même, on a vu cette année encore des réunions scientifiques ou même simplement touristiques privilégier largement l'anglais. "C'est le seul moyen - ont assuré les organisateurs - de nous faire comprendre de tous et d'assurer une large participation étrangère à nos entreprises."

Le problème d'articles en anglais dans des revues scientifiques françaises est demeuré à l'ordre du jour. On se souvient du scandale créé par l'Institut Pasteur quand il avait renoncé à publier en français ses célèbres *Annales* et avait voulu les remplacer par une revue essentiellement en anglais. En dépit du tollé qui, d'ailleurs a été plus bruyant encore au Québec qu'en France, il a bien fallu admettre qu'une publication scientifique en français ne pouvait bénéficier d'une large diffusion dans des pays où il était pourtant essentiel qu'elle soit lue, aux Etats-Unis notamment. Tel a été le cas de la revue franco-canadienne *Médecine-Sciences*, remarquable exemple d'un ouvrage francophone de très haut niveau, créé avec l'aide du ministère de la Recherche et de la Technologie, du ministère des Affaires étrangères et de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicales (INSERM). Force a été de reconnaître que si l'on voulait que les recherches et les réussites de la science française soient universellement connues, il fallait les traduire en anglais.

La solution s'est bientôt imposée : les publications scientifiques doivent être bilingues. Dans la *Revue des Deux Mondes* de novembre 1991, le professeur Jean Bernard écrit : "*L'excellent modèle de la collection Guillaume Budé pour le grec et le latin devrait inspirer pour les revues scientifiques des solutions comparables. Ces revues deviendraient complètement bilingues, la page de gauche donnant le texte français, la page de droite les traductions anglaises. Les lecteurs étrangers pourraient à leur gré lire le texte français ou le texte anglais et souvent liraient les deux*"- et ainsi - "*les textes français retrouveraient leur place dans les bibliothèques scientifiques*".

Sous l'impulsion de ses secrétaires perpétuels, Paul Germain et Alfred Jost, l'Académie des Sciences s'est engagée dans cette voie. Les textes publiés dans ses célèbres *Comptes-rendus* peuvent être rédigés en français ou en anglais. Quelle que soit la langue choisie, le texte est accompagné d'un abrégé substantiel, qui est beaucoup plus qu'un résumé dans l'autre langue. Le professeur Bernard conclut qu'il s'agit là d'une "évolution heureuse, assurément appelée à se fortifier et à se développer."

Ainsi, de même que la défense du français en Afrique passe, comme le croit Mme Tasca, par le développement des idiomes nationaux donc le plurilinguisme, de même que la présence du français en Europe sera raffermissée si dans tous les pays on apprend, comme l'a préconisé Alain Decaux, au moins deux langues étrangères, ce qui conduit au trilinguisme, le maintien du français dans les sciences n'apparaît certain, selon le professeur Bernard, que si l'on admet le bilinguisme.

Curieuse destinée d'une langue qui a gardé son caractère universel, mais qui a besoin aujourd'hui de beaucoup d'alliés pour continuer à briller...

4- l'Enseignement Supérieur

Le multilinguisme fleurissant maintenant dans tous les champs de la francophonie, va-t-on entendre recommander que les universités francophones deviennent bilingues et que des enseignements y soient donnés dans toutes les langues ? On n'en est pas encore là, mais force est de reconnaître que parmi la quarantaine de nations appartenant à "l'espace francophone", une seule, la France, est monolingue et ne parle que le français (encore pourrait-on rappeler que le breton, le basque, l'occitan sont maintenant enseignés jusqu'au niveau universitaire et peuvent être utilisés pour passer certains examens nationaux).

Tous les pays francophones pratiquent donc une ou plusieurs autres langues en plus du français : l'anglais au Canada, le flamand en Belgique, l'allemand et l'italien en Suisse, l'arabe dans tous les pays du Magreb, le wolof au Sénégal, le lingala au Zaïre, le créole en Haïti etc...Ce n'est pas par hasard que la grande organisation universitaire francophone s'appelle l'Association des Universités *partiellement ou entièrement de langue française* (AUPELF) C'est l'une des plus anciennes organisations francophones mondiales, puisqu'elle a été fondée à Montréal en 1959; seule l'Union Internationale des journalistes de langue française (UIJLF) créée à Paris en 1953 peut se targuer de plus d'ancienneté.

L'AUPELF demeure une fédération des plus utiles qui a permis des échanges constants entre toutes les universités des quarante pays francophones. Mais en 1987 un autre organisme a été créé au Sommet de Québec : l'Université des réseaux d'expression française (UREF), doté de moyens de communication informatiques destinés à rendre immédiats les contacts entre les différents enseignements francophones et notamment les centres de recherche et les facultés des sciences. Interrogée sur l'UREF dans *Le Monde* du 20 novembre, Mme Tasca a répondu : " maintenant ça marche " et a annoncé que la dotation annuelle française de 23 millions de francs auxquels s'ajoutent 10 millions de francs du Québec passerait en 1992 à 28 millions

Dans le même article du *Monde* du 20 novembre, "la" ministre déléguée a témoigné "beaucoup de déférence" à l'égard de l'Université francophone d'Alexandrie, inaugurée en 1990 par le Président Mitterrand, M. Léopold Sédar Senghor, dont elle porte le nom et le ministre égyptien des Affaires étrangères, M. Boutros Ghali, qui, fort heureusement pour la francophonie, vient d'être choisi pour être le prochain Secrétaire général des Nations Unies. Votre rapporteur se trouvant en Egypte dans les derniers jours de la guerre du Golfe a visité cette université le 27 février 1991. C'est en fait un centre de perfectionnement pour une centaine de hauts fonctionnaires, encore jeunes pour la plupart, surtout Africains, appelés à tenir des postes de grandes responsabilités à leur retour dans leur pays. Sur les 20 millions que coûte le fonctionnement annuel de l'université Senghor, la France n'en fournit que cinq, Mme Tasca, dit le quotidien "paraît encline à laisser le mécénat industriel, notamment Fiat, continuer à entretenir majoritairement un établissement qui, aux yeux de beaucoup, fait déjà figure d'éléphant blanc".

Pourtant, poursuit l'article, "la" ministre (sic) ne verrait pas vraiment "d'inconvénients" à ce que "Paris s'engage pour un maximum de 15 à 20 millions de francs par an " pour redonner vie à l'Université Gaston Berger, "un autre éléphant blanc" construit à grands frais après l'indépendance du Sénégal dans la brousse un peu à l'est de Saint-Louis et où ni le président Senghor ni le président Diouf ne sont parvenus à envoyer professeurs et étudiants. La francophonie y parviendra-t-elle? "En liaison avec l'UREF, estime Mme Tasca, on pourrait, si les chefs d'Etat sont d'accord, installer à Saint-Louis des filières universitaires intéressant l'ensemble du Sahel ".

Votre rapporteur pense que la position du Gouvernement sur ces deux universités, telle que le ministre délégué à la francophonie l'a exprimée, gagnerait à être réexaminée. Elle est trop sévère pour l'Université Senghor, où a été rassemblée l'élite des fonctionnaires africains, à qui seront confiés des postes importants à leur retour dans leur pays, surtout sur le plan de la modernisation des méthodes et de l'efficacité économique. De plus, votre rapporteur a pu constater, en dialoguant avec ces hommes encore jeunes, et pour beaucoup musulmans, à un moment crucial du conflit avec l'Irak, à quel point ils raisonnaient avec calme et impartialité. Un climat donc de sérieux, de modération, et d'acquisition de connaissances utiles pour les pays africains. Peut-on en espérer autant de l'Université Berger de Saint-Louis ? On y va peu, et votre rapporteur n'a pu encore s'y rendre. Mais il semble, a priori, qu'au moins quelques-uns des millions prévus pour le Sénégal pourraient être plus fructueusement utilisés en Egypte.

Enfin, toujours selon *Le Monde*, deux autres dossiers se trouvent actuellement sur le bureau de "la" ministre responsable de la francophonie : l'Institut informatique d'Hanoï - est-ce vraiment le lieu pour une priorité ? - et "un centre agronomique ivoirien en déshérence qu'il faudrait rescuciter en lui donnant une vocation africaine"....

Ceci nous conduit à la coopération et au développement.

5 - La coopération et le développement :

a) Les actions engagées en application des trois premiers sommets

Les sommets des Chefs d'Etat et de Gouvernement ayant en commun l'usage du français se sont souciés dès l'origine de mettre en place des programmes de coopération et de développement.

Le Sommet de Paris a défini cinq «réseaux» d'interventions prioritaires : l'agriculture, l'énergie, la culture et la communication, les industries de la langue, l'information scientifique et technique. Le Sommet de Dakar a élargi ces priorités aux secteurs de l'environnement et de l'éducation et de la formation.

Les actions de coopération décidées par les Sommets, sont pour la plupart, mises en oeuvre par l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) dont le rôle essentiel a été confirmé à Dakar. D'autres opérateurs interviennent cependant dans la réalisation des programmes de coopération : l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française et l'université Senghor d'Alexandrie, pour ce qui est de l'éducation et de la formation, TV5 dans le domaine de l'audiovisuel.

Comme cela est malheureusement fréquemment le cas en matière de coopération multilatérale, un certain retard est observé dans la consommation des crédits correspondant à l'application des décisions arrêtées par les Sommets. Ces difficultés ont été aggravées en 1990 par la restructuration importante qui a affecté le principal opérateur de cette coopération, l'ACCT.

De nombreuses actions de coopération ont néanmoins été engagées en application des décisions des Sommets. Votre rapporteur en donnera, pour chaque domaine d'intervention prioritaire, quelques exemples significatifs.

Dans le domaine de l'agriculture, les actions initiées portent à la fois sur la formation, l'information, la recherche et le soutien au développement. La création de centres régionaux d'enseignement spécialisé a été encouragée : parmi ceux-ci, on peut citer le cycle de formation sur «l'irrigation» dispensé à Rabat ou celui sur «l'hydraulique agricole et la mobilisation des ressources en eau» proposé à Ouagadougou. La mise en place d'une agence de presse, le «système francophone d'information agricole» (SYFIA), chargée de diffuser chaque mois des articles spécialisés sur l'agriculture dans les

pays du sud auprès de quatre-vingt-dix organes de presse africains contribue à améliorer la diffusion des connaissances.

Dans le secteur de l'environnement, les préoccupations francophones sont relatives à la gestion rationnelle des grands fleuves, à la lutte contre la déforestation et à l'amélioration de la diffusion des informations sur la préservation de la nature. Un réseau francophone de gestionnaires de grands fleuves doit être instauré avant la fin de l'année 1991. Un premier plan de conservation et d'amélioration de la forêt tropicale est en cours d'élaboration au Rwanda. Un guide pratique relatif au développement rural et au respect de l'environnement devrait être diffusé avant la fin de la présente année. Enfin, un troisième cycle en sciences de l'environnement a été inaugurée à l'université francophone d'Alexandrie à la rentrée de 1990.

Par ses ambitions, son budget et le nombre des activités qu'il a initiées ou auxquelles il participe, l'Institut de l'énergie (I.E.P.F.) constitue le principal projet du secteur énergie. Mais, on peut également citer l'équipement des pays d'Afrique en lampes photovoltaïques et en panneaux solaires : après le Sénégal et le Niger, ce programme concerne désormais dix autres pays africains et son extension au Cap Vert et à la Côte d'Ivoire est à l'étude. Des audits d'entreprises grandes consommatrices d'énergie, notamment des cimenteries et des brasseries, ont été effectués dans quinze pays africains et ont permis de formuler des recommandations tendant à une meilleure utilisation de l'énergie. L'incitation à l'utilisation des énergies renouvelables se traduit, dans les pays du Sud, aujourd'hui par la mise en place de plusieurs projets pilotes, tels que la généralisation de séchoirs ou de bouilloires solaires.

Depuis le Sommet de Paris, l'information scientifique et technique se situe au coeur du projet de coopération francophone. Le but de cette action est de favoriser la restructuration des systèmes documentaires du Sud. La banque internationale d'informations sur les Etats francophones (BIEF) tend à rassembler les données bibliographiques émises par les Etats membres des Sommets, à constituer un réseau de ressources humaines, documentaires et technologiques entre pays francophones et à structurer, en la modernisant, la gestion des politiques et des systèmes documentaires des pays en voie de développement.

Dans le domaine de la culture, plusieurs projets ont été engagés en application des décisions arrêtées par les Sommets des chefs d'Etat et de Gouvernement francophones. L'on peut citer la réalisation d'une collection de livres de poche à un prix modique, le développement d'un partenariat et entre les éditeurs du Nord et du Sud, encouragé par un fonds de soutien à la coédition, la mise en place

de centres de lecture et d'animation culturelle en milieu rural. Une aide à la diffusion de la chanson dans l'espace francophone doit favoriser la circulation des artistes du Sud ; un Conseil francophone de la chanson a été constitué pour favoriser la formation de jeunes artistes du Sud. Le «marché des arts et du spectacle africain» tend à organiser les échanges et les rencontres de professionnels du secteur et une commission internationale du théâtre francophone encourage les initiatives des acteurs du Sud. Dans le domaine du patrimoine, un effort important de réhabilitation des musées, des sites et des monuments historiques africains a été engagé : outre des actions de préservation et de restauration, il comporte de nombreuses opérations de formation et encourage le jumelage entre les institutions du Nord et du Sud. Enfin, la coopération dans le secteur culturel tend à favoriser l'harmonisation et l'adaptation des législations relatives au livre, à la musique et à la chanson, au cinéma et à la télévision.

Dans le secteur de la communication, un projet tend à favoriser le développement de réseaux de radios rurales en mettant à la disposition des pays du Sud les apports technologiques des pays industrialisés. Outre l'extension de TV5 en Afrique, le soutien accordé à la production audiovisuelle des pays du Sud se fonde, d'une part sur les échanges de personnes et l'organisation de stages de perfectionnement pour les journalistes et les techniciens, d'autre part, sur la création d'un fonds de soutien à la production dont l'objectif est d'accroître la quantité et d'améliorer la qualité des émissions radiophoniques et télévisuelles produites par le Sud. En revanche, le centre d'échanges multilatéraux d'actualités francophones (CEMAF), qui devait préfigurer la création éventuelle d'une Agence francophone d'informations, ne semble pas avoir donné satisfaction : une évaluation conduite en septembre 1990 a conclu à l'absence de viabilité d'un tel projet, tant au plan professionnel qu'au plan économique.

Dans le domaine des industries de la langue, c'est-à-dire, l'approche des faits linguistiques par l'informatique, les actions tendent à favoriser l'élaboration de logiciels adaptés à la situation de francophones dont le français n'est pas la langue maternelle, à la réalisation de systèmes informatiques d'assistance à la terminologie, à la traduction et à la documentation linguistique. Un réseau d'observatoires des industries de la langue a été créé dans les pays et les régions suivantes : Canada, France, Québec, Suisse, Afrique Centrale, Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest.

Le Sommet de Dakar a érigé la coopération menée dans le secteur de l'éducation et de la formation en priorité. Parmi les projets initiés dans ce domaine, on peut citer la définition d'un programme d'enseignement à distance, la mise en place d'un centre africain de formation à l'édition et à la diffusion du livre, ainsi que la

constitution d'un fonds d'aide à la conception et à l'édition de manuels scolaires. Une malette de matériel pédagogique de base est distribuée aux écoles rurales particulièrement défavorisées.

Un fonds de scolarisation des enfants francophones résidant dans des pays non francophones a permis de soutenir l'activité de 63 établissements scolaires. Un effort important a été engagé pour encourager l'enseignement du français, langue étrangère, notamment dans les pays créolophones ou arabophones. Il faut encore citer la création de l'université francophone Léopold Sédar Senghor à Alexandrie, inaugurée en novembre 1990.

Depuis le sommet de Québec, sont en outre financées hors «réseaux» de coopération, des actions de solidarité au sein de la communauté francophone. Quatre fonds de solidarité destinés respectivement au Tchad, au Liban, aux victimes de l'apartheid et aux conséquences des catastrophes naturelles, ont été institués à Québec et reconduits à Dakar.

b) Les nouvelles orientations de la coopération francophone

Les principes qui guident les programmes de coopération multilatérale francophone ont été redéfinis à l'occasion du sommet de Chaillot, afin d'en accroître l'efficacité.

Cinq nouveaux principes doivent désormais sous-tendre les actions de coopération francophone :

● **accroître le caractère multilatéral de la coopération francophone**

La conception, le financement, la réalisation et l'évaluation des projets de coopération francophone doit associer, de plus en plus, des partenaires multiples. La participation de plusieurs états membres aux actions définies est en effet perçue comme un élément susceptible de dynamiser cette coopération.

Le renforcement du caractère multilatéral de la coopération et du développement francophone repose sur l'accroissement de la part de contributions non liées versées au fonds multilatéral unique (FMU), créé au Sommet de Dakar pour recueillir les contributions des participants destinées à l'application des décisions arrêtées par les Sommets.

L'objectif fixé est qu'à terme, la part de la contribution non liée versée par les participants au fonds multilatéral unique atteigne 70 % du total.

- **renforcer la participation des pays du Sud**

Il convient de mettre en valeur les actions entreprises par les pays du Sud et de les encourager à accroître leur participation, afin de favoriser la construction d'une francophonie harmonieuse et équilibrée.

- **favoriser la régionalisation des programmes**

La prise en compte de la dimension régionale de la coopération ne peut que contribuer à renforcer l'efficacité de la programmation. Il convient que la coopération prenne davantage appui sur des structures existantes et performantes à l'échelle régionale : c'est l'une des conditions de son succès.

- **recentrer la coopération multilatérale francophone sur un nombre plus restreint de projets mobilisateurs**

Cet objectif tend à lutter contre la dilution des efforts et à l'émiettement de coopération. La coopération francophone doit mettre l'accent sur la visibilité de ses actions, notamment dans les secteurs de la formation, de l'information et de la communication.

- **encourager les synergies**

Il convient d'éviter autant que faire se peut les doubles emplois ou les actions récurrentes : la coopération francophone se caractérise en effet par une distorsion entre ses enjeux, qui sont considérables, et ses moyens, qui restent relativement limités.

La solidarité francophone ne sera réellement effective que lorsque la francophonie réussira, par la mise en commun de ses ressources humaines et matérielles, à créer une synergie dans tous les domaines de son intervention.

c) La redéfinition des actions prioritaires de coopération francophone

Sur le fondement des principes définis ci-dessus, les priorités de la coopération multilatérale francophone ont été redéfinies au Sommet de Chaillot. Elles s'ordonnent désormais autour de cinq domaines d'intervention.

- **L'espace de la culture et de la communication**

Les orientations de l'action francophone en faveur de la culture et de la communication ont été arrêtées par la Conférence des ministres de la culture, réunie à Liège, les 5 et 6 novembre 1991.

La Francophonie doit s'affirmer hors de ses frontières afin de lutter, grâce à la richesse de ses cultures nationales, contre l'uniformisation des productions culturelles.

A cette fin, les ministres francophones de la culture ont réaffirmé la nécessité de développer et d'améliorer la production et la diffusion des biens culturels au sein de l'espace francophone, ainsi que la nécessité d'adapter les industries culturelles au développement des technologies, à l'internationalisation des échanges et à la mondialisation des marchés.

Ils ont adopté un programme d'action quinquennal et confié à l'Agence de coopération culturelle et technique le soin de le mettre en oeuvre.

● **l'espace de l'éducation, de la jeunesse et des sports.**

La Conférence des ministres de l'éducation nationale (CONFEMEN) a élaboré, au cours de sa 43ème session, un « plan d'action global pour l'éducation et la formation » qui tend à améliorer les systèmes éducatifs des pays ayant en commun l'usage du français.

Ce plan comporte la définition d'orientations générales pour le développement de l'éducation dans l'espace francophone et prévoit sa mise en oeuvre par l'ACCT.

L'agence propose d'articuler ses actions dans ce domaine autour des axes prioritaires suivants : la production de matériels éducatifs, le soutien à l'enseignement du français, la formation technique et professionnelle, ainsi que la formation à distance.

L'ACCT n'a pas encore défini d'action spécifique dans le domaine de la jeunesse et des sports. On peut noter toutefois qu'un forum international de la jeunesse francophone devrait être organisé en 1995 et que le département de l'Essonne accueillera en 1993 les IIème jeux olympiques de la Francophonie.

● **l'espace scientifique**

C'est en premier lieu à l'Université des réseaux d'expression française qu'il revient de consolider et d'animer l'espace scientifique francophone, de susciter une mobilisation des enseignants et des chercheurs francophones, d'organiser à tous les niveaux les échanges d'hommes, d'idées et de connaissances. L'UREF a engagé à cette fin vingt grands programmes d'action s'articulant autour de trois axes mobilisateurs : l'information scientifique et technique, les réseaux d'échanges, la formation et la recherche partagées.

L'espace scientifique francophone s'est élargi à l'issue du Sommet de Chaillot à trois nouveaux établissements :

- l'IRSDA d'Adiopodoumé en Côte d'Ivoire, qui est déjà un centre international de recherche de haut niveau, doit désormais s'intégrer dans la coopération multilatérale ;

- l'université de Saint-Louis, au Sénégal, qui souhaite apporter une réponse aux exigences du développement en milieu sahélien, et en particulier à l'agronomie et à l'économie de la santé dans ce milieu ;

- l'institut francophone d'informatique d'Hanoi, dont le projet de création avait déjà été retenu à Dakar. Cet institut bénéficiera, à l'image de l'université francophone d'Alexandrie, d'un statut particulier de droit international privé, reconnu d'utilité publique.

● l'espace de l'environnement et du développement

La résolution n° 9 du Sommet de Dakar soulignait la crise mondiale de l'environnement et appelait l'attention sur la nécessité d'inscrire le développement économique dans le cadre d'une politique de protection et de conservation de l'environnement.

Les ministres francophones de l'environnement se sont réunis à Tunis, les 22 et 23 avril 1991.

Ils ont adopté une déclaration commune dans la perspective de la conférence mondiale qui se tiendra à Rio en juin 1992 et ont arrêté un plan d'action sur cinq ans.

Les objectifs de ce plan tendent à :

- assurer les plans nationaux relatifs à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles définis par les pays du Sud de l'assistance technique d'experts du Nord ;

- former des décideurs et des techniciens de l'environnement ;

- favoriser la circulation de l'information et soutenir l'édition d'ouvrages ou de guides spécialisés.

Les actions du programme énergétique seront centralisées à l'Institut de l'énergie des pays francophones, dont le siège est à Québec. L'accent sera mis sur les actions de formation, des cadres intermédiaires et des techniciens notamment, ainsi que sur la maîtrise de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables.

● **le droit au service du développement et de la démocratie**

La Conférence des ministres de la justice, réunie à Paris en janvier 1989 avait établi un plan pour la coopération juridique et judiciaire que le Sommet de Dakar a adopté. Ce plan, dont la réalisation est confiée à l'ACCT, s'ordonne autour de deux axes prioritaires : la formation des magistrats et du personnel judiciaire, l'information et la documentation juridique et judiciaire.

A l'issue du Sommet de Chaillot, il a été décidé sur la proposition de l'Agence de coopération culturelle et technique de satisfaire en priorité les demandes formulées par les Etats relatives à l'édition ou à la réédition de codes ou de recueils de jurisprudence en procédant, de façon simultanée, à leur saisie informatique afin de commencer à alimenter les banques de données juridiques nationales en cours de constitution.

Les programmes d'équipement de base des cours suprêmes et des ministères de la justice seront poursuivis et étendus aux institutions spécialisées dans la promotion du droit ou la protection des droits de l'homme.

IV. LE SOMMET DE CHAILLOT

Les 19, 20 et 21 novembre s'est tenu à Paris au Palais de Chaillot la IVème conférence des Chefs d'Etat ou de Gouvernement ayant en commun l'usage du français. Jamais un sommet n'avait rassemblé autant de participants: 50 Etats ou entités y étaient représentés, alors qu'au dernier sommet, à Dakar en 1989, ils n'étaient qu'au nombre de 44. Les nouveaux venaient symboliquement de pays n'ayant retrouvé la liberté que récemment: la Bulgarie et la Roumanie en Europe de l'Est, le Cambodge en Asie du sud-est. Les Africains demeuraient les plus nombreux: 28 pays; tandis qu'on en comptait 7 dans les Amériques, l'Europe passait de 5 à 7 nations, l'Asie de 4 à 5. A ces 47 Etats (y compris la Louisiane et le Québec) s'ajoutaient trois communautés francophones (distinguées dans l'énumération ci-dessous).

Vingt chefs d'Etat assistaient au sommet. Ceux des pays suivants: Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Comores, Côte-d'Ivoire, France, Gabon, Guinée (Bissau), Haïti, Laos, Liban, Mali, Mauritanie, Roumanie, Rwanda, Sénégal et Tchad. Quatorze Chefs de gouvernement étaient présents : Belgique, Canada, Congo, Luxembourg, Maurice, Niger, Nouveau-Brunswick (province canadienne), Québec, Sainte-Lucie, Togo, Tunisie, Vanuatu, Val d'Aoste (communauté francophone d'Italie), Wallonie-Bruxelles (communauté française de Belgique). Enfin, l'on comptait seize autres chefs de délégation: Cambodge, Cap Vert, Djibouti, Dominique, Egypte, Guinée, Guinée équatoriale, Louisiane (Etat américain), Madagascar, Maroc, Monaco, Nouvelle-Angleterre (communauté francophone des cinq Etats du nord-est des Etats-Unis), Seychelles, Suisse, Vietnam et Zaïre.

Assistance, donc, exceptionnelle, et lieu symbolique choisi pour cette réunion: le Palais de Chaillot où avait eu lieu en 1948 la troisième session de l'assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, session capitale dans l'histoire de l'O.N.U. puisque c'est là qu'avait été proclamée le 10 septembre 1948 la Déclaration universelle des droits de l'homme. En ce lieu chargé de souvenirs, le IVème Sommet était convoqué pour "un tournant historique et particulièrement décisif" comme l'annonçait Jean-Félix Mouloungui, directeur du magazine *Francophonie*, "une rencontre de la vérité" au cours de laquelle les peuples d'Afrique allaient être invités à "ne compter que sur leurs propres forces" et "à prendre en main les destinées de leurs pays", un sommet dont le thème principal se résumait en deux mots : Francophonie et Démocratie.

Cinquante Etats ou entités

Vingt chefs d'Etat assistant au sommet :

Bénin : M. Nicéphore Soglo ;
Bulgarie (1) : M. Jeliou Jeleu ;
Burkina : M. Elaise Compaoré ;
Burundi : major Pierre Buyoya ;
Cameroun : M. Paul Biya ; **Centrafrique** : général André Kolingba ; **Comores** : M. Saïd Mohamed Djohar ; **Côte-d'Ivoire** : M. Félix Houphouët-Boigny ;
France : M. François Mitterrand ;
Gabon : El Hadj Omar Bongo ;
Guinée-Bissau : M. Joao Bernardo Vieira ; **Haïti** : Père Jean-Bertrand Aristide ; **Laos** : M. Kay-sone Phomvihane ; **Liban** : M. Elias Hraoui ; **Malï** : lieutenant-colonel Amadou-Toumani Touré ;
Mauritanie : colonel Moacouya Ould Sid-Ahmed Taya ; **Roumanie (1)** : M. Ion Iliescu ;
Rwanda : général Juvenal Habyarimana ; **Sénégal** : M. Abdou Diouf ; **Tchad** : M. Idress Deby.

Quatorze chefs de gouvernement sont présents :

Belgique : M. Wilfried Martens ; **Canada** : M. Brian Mulroney ; **Congo** : M. André Milongo ; **Luxembourg** : M. Jacques Sauter ; **Maurice** : Sir Aneroud Jugnauth ; **Niger** : M. Amadou Cheiffou ; **Nouveau-Brunswick (province canadienne)** : M. Franck McKenna ; **Québec (province canadienne)** : M. Robert Bourassa ; **Sainte-Lucie** : M. John Compton ; **Togo** : M. Kokou Joseph Koffigoh ; **Tunisie** : M. Ahmed Karoui ; **Vanuatu** : M. Donald Kalpokas ; **Val-d'Aoste (2)** : M. Gianni Bondaz ; **Wallonie-Bruxelles** : M. Valmy

Feux, ministre-président de la Communauté française de Belgique.

Seize autres chefs de délégation :

Cambodge (1) : M. Kheuk Sysoda, ambassadeur itinérant du prince Sihanouk ; **Cap-Vert** : M. Enrico Monteiro, ministre de la justice ; **Djibouti** : M. Mounine Bahdon Farah, ministre des affaires étrangères ; **Dominique** : absent à l'inauguration du sommet ; **Egypte** : M. Boutros Boutros-Ghali, vice-premier ministre pour les relations extérieures ; **Guinée** : colonel Jean Traoré, ministre des affaires étrangères ; **Guinée-Equatoriale** : M. Isidoro Eji Monsuy-Andama, vice-premier ministre ; **Louisiane (2)** : M. Allan Barres, sénateur ; **Madagascar** : M. Honoré Rakotoniriana, président de la Haute Cour constitutionnelle ; **Maroc** : M. Mohamed Benatssa, ministre des affaires culturelles ; **Monaco** : M. René Novelli, ambassadeur de la Principauté en Italie ; **Nouvelle-Angleterre (2)** : M. Paul Laflamme, président de l'Action pour les Franco-Américains du nord-est des Etats-Unis ; **Seychelles** : M^{me} Danielle de Saint-Jorre, ministre du plan et des relations extérieures ; **Suisse** : M. René Felber, vice-président de la Confédération ; **Vietnam** : M. Nguyen Huu Tho, vice-président du Conseil d'Etat ; **Zaïre** : M. Bukati Bukay, ministre des relations extérieures.

(1) Etat ayant provisoirement le statut d'observateur.

(2) Communauté présente au sommet à titre d'*invité spécial*.

1°- Une préparation bien orchestrée : francophonie = démocratie

Ce thème n'était pas une entière nouveauté. A vrai dire depuis plus d'une année, depuis le XVIème sommet franco-africain tenu à La Baule le 20 juin 1990, il revenait fréquemment dans les propos des dirigeants français. L'allocution vibrante du Président Mitterrand restait dans toutes les mémoires. "Enfin on respire, enfin on espère" avait-il dit; le souffle de liberté venu de l'est "fera le tour de la planète" et "le continent noir n'y échappera pas". Il avait évoqué un schéma de rêve: élections libres, refus de la censure, multipartisme, indépendance de la magistrature, etc..."La démocratie est la seule manière de parvenir à un état d'équilibre", avait-il souligné, tout en ajoutant aussitôt que la France s'interdisait cette "forme subtile de colonialisme" qui consiste à "faire la leçon en permanence aux pays africains". En la matière, avait-il ajouté, la France ne veut pas "imposer des solutions toutes faites"; elle ne se reconnaît que le droit de "dire son mot" à ses amis africains, de "tracer le chemin. A chaque pays de fixer les étapes et l'allure de cette démocratisation". Mais c'est alors qu'il avait glissé une petite phrase qui en disait long: "*la France liera tout son effort de contribution aux efforts qui seront accomplis pour aller vers plus de liberté*". Liberté, ce fut le mot de la fin, "ce sera votre meilleure amie", avait conclu M. Mitterrand.

Ainsi était posé un axiome qui devait être souvent répété depuis: "il ne peut y avoir de démocratie sans développement et inversement de développement sans démocratie". Et ce corollaire: l'aide de la France sera fonction du degré de démocratie ou tout au moins des progrès accomplis vers la démocratie. Il n'est pas inutile de rappeler que cette conception reçut un accueil assez mitigé d'un bon nombre de gouvernants africains. Beaucoup de nos amis, et non des moindres, en furent passablement irrités. D'autres, au contraire l'approuvèrent: le Président Abdou Diouf, Chef d'Etat sénégalais, qui pratique lui-même non sans mal le multipartisme, estima justifié de donner "une certaine prime aux pays qui se lancent dans le pluralisme politique" et invita ses pairs africains à agir dans ce sens "avant d'y être poussés par les événements". Finalement la plupart des participants de La Baule prirent l'affaire avec philosophie: "si, pour obtenir une aide, il faut aller vers plus de liberté, ça n'engage à rien de le promettre", commenta un ministre africain.

Ceux-là, toutefois, se faisaient des illusions s'ils pensaient que les déclarations de la Baule resteraient verbales et ne seraient suivies d'aucun effet sur le terrain. Si le gouvernement de Michel Rocard et le ministre de la Coopération, Jacques Pelletier, restèrent discrets, plusieurs organisations non gouvernementales (O.N.G.) se chargèrent de rappeler que les libertés fondamentales et les droits de l'homme étaient en cause. *Amnesty International* envoya à cet égard des documents accablants qui, d'ailleurs, soulevèrent l'indignation de plusieurs gouvernements: "l'Afrique est traînée dans la boue, ses chefs sont insultés" protestèrent-ils. En ce qui concerne la liberté de la presse, une nouvelle association, *Reporters sans frontières*, affirma que 28 journalistes avaient été tués au cours des dernières années et qu'au moins une vingtaine se trouvait actuellement emprisonnés.

La plus ancienne association francophone, l'Union Internationale des Journalistes et de la Presse de Langue française (UIJPLF) vota lors de son 23ème congrès tenu à Abidjan en mars 1991, des résolutions appelant de leurs vœux "la libre expression d'idées politiques et de sensibilités diverses" et demandant à chaque Etat de se doter d'une législation définissant les règles de la profession de journaliste et un code de déontologie destiné à assurer la liberté de la presse. Cent journalistes et responsables de la presse écrite et audiovisuelle, réunis à Toulouse du 25 au 27 octobre pour les journées européennes organisées par l'UIJPLF posa comme premier principe "la recherche de la vérité".

Quelques semaines plus tôt, en septembre, un colloque avait été organisé à Cotonou, capitale du Bénin, sur un sujet inédit: *l'Etat de droit au quotidien: bilan et perspectives*. Ce colloque avait souligné le développement significatif du processus de démocratisation, de même qu'il avait éclairé les difficultés rencontrées par de nombreux pays dans cette voie, faute de ressources financières pour mettre en place les institutions fondamentales de la démocratie, faute aussi de cadres suffisants en nombre et en formation, faute encore de documentation de toute nature pour faciliter les conditions d'exercice de la démocratie, et en particulier de l'une de ses composantes essentielles, la justice. Déjà, la Conférence des ministres de la justice, réunie à Paris en janvier, avait dégagé un plan pour la coopération juridique et judiciaire. Ce qu'il fallait maintenant, c'est que les instances juridiques des pays soient réorganisées pour "devenir des institutions spécialisées en matière de promotion du Droit et de protection des droits de l'homme."

Enfin, au début de novembre, à quelques jours de la réunion de Chaillot, une nouvelle association basée à Paris, *Agir ici*, lança une campagne publique dans le but de "permettre à plusieurs milliers de citoyens de demander que cessent les relations de complaisance entre notre pays et les régimes autoritaires de plusieurs pays de la francophonie, en particulier les pays africains." Le 12 novembre, un message adressé au Président de la République et à tous les parlementaires se faisait "écho des mouvements en faveur de la démocratisation qui se développent en Afrique depuis bientôt deux ans..." Le discours de La Baule, était-il indiqué, a marqué un changement dans les paroles, mais dans les faits, la France a continué de soutenir nombre de régimes "autoritaires et corrompus". Sur une photographie jointe à l'envoi, prise lors d'un précédent Sommet, les visages d'une quinzaine de chefs d'Etat ou de gouvernement étaient entourés d'un cercle rouge comme des cibles. Une question était posée en grosses lettres: "Monsieur Mitterrand, que fait la France pour que les prochaines photos officielles soient plus présentables?" Et les destinataires de ces courriers étaient invités à "intervenir dans les semaines et les jours prochains auprès du gouvernement et du Président de la République pour que la politique à l'égard de ces pays change effectivement en favorisant les forces démocratiques."

2°- Un tournant historique : primauté au politique

Ainsi, avant même que ne commencent les réunions de Chaillot, ce 4ème sommet apparaissait comme devant être bien différent des autres. A Paris, on en parlait à l'avance comme celui de "la maturité et de la primauté du politique".

Qu'avaient été les trois premiers sommets? A Versailles (et à Paris), du 17 au 19 février 1986, le premier Sommet, tenu après un quart de siècle d'actions diverses et d'initiatives individuelles d'associations francophones en faveur de notre langue, avait surtout évoqué l'aspect culturel de la francophonie et fait appel à "l'ambition et l'imagination pour mieux organiser une action mondiale en sa faveur". A Québec, du 2 au 4 septembre 1987, le deuxième Sommet s'était attaché, dans la même ligne, à des actions concrètes, arrêtant, par exemple, l'organisation de Jeux francophones (les premiers auront lieu au Maroc), la création

d'une Université francophone hors murs par réseaux, l'UREF, et l'extension de TV 5 en Amérique du Nord. A Dakar, du 14 au 26 mai 1989, le troisième sommet avait été celui du développement et de la coopération. La France avait annulé la dette publique de 35 pays envers elle, soit 16 milliards de francs, tandis que le Canada, de son côté, annonçait l'annulation de la dette de ses débiteurs africains. L'Agence de Coopération Culturelle et Technique (A.C.C.T.), première structure multilatérale, créée depuis 1970, avait été désignée comme le principal exécuteur des décisions de ces sommets, décisions correspondant exactement à son appellation. Mais à Paris, le 19 novembre 1991, on savait que le tournant annoncé depuis plus d'un an allait être pris: la politique allait faire sa grande entrée dans la francophonie.

Quinze jours plus tôt, le 27 octobre, s'adressant à l'Assemblée nationale à la Conférence des présidents des Parlements francophones, convoqués à Paris par le président Laurent Fabius sur le thème "démocratie et francophonie", Madame Tasca avait, dans un discours solennel, annoncé la couleur: *"le champ politique, avait-elle dit, "est entré de plain-pied dans la réalité de la francophonie, avec pour objet le soutien, l'accompagnement des évolutions démocratiques dans ces pays. Ces dernières années, la francophonie a pris conscience qu'il ne peut y avoir ni développement économique, ni développement culturel sans avancée démocratique. C'est ce qu'à La Baule, le Président François Mitterrand a su dire et faire partager. Sur cela il appartient aux francophones de faire entendre leur voix dans les instances internationales. Et entre eux, ils doivent faire avancer, d'un même pas, développement et démocratisation."*

Deux idées essentielles dans ce propos: il n'y a pas de développement sans démocratie; donc la francophonie, dont l'un des buts essentiels (depuis Dakar) est le développement, doit se lier étroitement à l'essor de la démocratie. De plus, les francophones doivent "faire entendre ensemble leur voix", c'est-à-dire que sur le plan international, ils doivent, par un accord qui évidemment ne peut qu'être politique, faire concourir leurs vues et dégager une attitude commune. Déjà, jadis, le Président du Liban Charles Hélou, l'un des pères de la francophonie avait exprimé une espérance analogue: "Il ne faudrait pas simplement que les francophones parlent la même langue, il faudrait aussi qu'ils fussent unis par un même langage."

Toutes ces questions avaient été évoquées avec beaucoup de franchise lorsque s'était tenue en juillet, à l'île Maurice, la Conférence ministérielle préparatoire au sommet de Chaillot. Mme Tasca l'a rappelé dans son discours du 27 octobre: "A Port-Louis, les problèmes des mouvements démocratiques ont été évoqués sans fard ni faux semblants. Les Africains souhaitent très clairement qu'une aide matérielle soutienne les évolutions démocratiques. Toutefois, elle reconnaissait que *"beaucoup de délégations ont dit avec force que le drame pour nous tous serait que les évolutions démocratiques en cours s'accompagnent d'une détérioration de la situation économique."*

C'est là en effet un risque fondamental. Si la francophonie doit se lier à la démocratie, il ne faut surtout pas que la démocratisation entraîne la paupérisation. Le ministre délégué l'a clairement exprimé: *"Si, dans les opinions publiques, le lien devait s'établir entre libéralisation, abandon de la dictature, du parti unique, introduction d'une vie parlementaire, d'institutions parlementaires, d'un appareil judiciaire indépendant, d'une liberté de communication...et détérioration des conditions de vie - montée du chômage, difficultés alimentaires, état sanitaire dégradé - ces pays ne seraient pas en état de continuer dans cette voie. Il y a là un véritable appel au secours qui nous fait obligation de renforcer les moyens financiers d'assistance, de coopération avec ces pays."* Mais sur le plan des principes, la conclusion reste ferme: "C'est dans le cadre d'un Etat de Droit dont vous êtes les symboles, les gardiens et les bâtisseurs, que la véritable citoyenneté peut se forger. Elle se nourrit aussi des actes concrets que sont la diffusion de l'information, de l'éducation, de la culture, la protection des droits de l'homme."

3- Le déroulement du 4ème Sommet : une "Paristroïka"?

Après de tels préparatifs et de tels avertissements, il n'est pas étonnant que le sommet de Chaillot ait débuté dans une ambiance un peu tendue. Comme l'écrit le 19 novembre le journal *Libération*, "jamais sans doute la famille francophone ne s'est retrouvée dans un plus grand malaise. D'habitude, de sommet franco-africain en sommet francophone, les mêmes - ou presque - se revoyaient (...) en famille et les conflits se réglaient de la sorte à huis clos...Mais aujourd'hui, seize mois après le sommet franco-africain de La Baule, qui, du moins à en juger par ses échos en Afrique a sonné l'hallali des dictatures sur le continent...les uns, ceux qui font de la résistance, ne viennent plus à Paris, capitale de la déstabilisation. Les autres, au contraire, s'y pressent pour encaisser la prime à la démocratisation."

En réalité, comme le note *Le Monde*, il n'y eut "aucune fausse note parmi les rangs des délégués puisque l'arrivée des *mauvais élèves* (non pas en matière de langue mais de démocratie), tel que l'amiral-président Didier Ratsiraka (Madagascar) et le maréchal-président Sesse Seko Mobutu (Zaïre) ne s'est pas produite". Ne sont pas venus non plus des "proches d'antan" comme le président guinéen Lansana Conté ou l'homme fort du Togo, le général Eyadéma. Parmi les absents de marque, on comptait le roi Hassan II du Maroc que nul ne conteste pourtant comme l'un des défenseurs les plus fervents de la francophonie

Le doyen des Chefs d'Etat africains, le président Félix Houphouët-Boigny de la Côte-d'Ivoire, se trouvait bien là, mais parce qu'il avait obtenu, affirme *Libération*, avant de quitter Abidjan, l'assurance que le sommet de Chaillot ne tournerait pas en La Baule bis. Le même journal poursuit: "*Qui parmi les Chefs d'Etat présents, en contemplant la liste des invités et de ceux qui ne le sont plus, ne songera pas un instant qu'il pourrait être le prochain à manquer à l'appel? Le rideau de fumée culturel qu'on enverra sur la scène francophone ne dissipera pas cette crainte existentielle*". Ainsi désormais, à Paris, en se basant sur le degré de démocratie de chaque pays, on distingue dans les Chefs d'Etat et de gouvernement les "mauvais" et les "bons".

Parmi ces derniers, on remarquait le Père Jean-Bertrand Aristide, président détrôné d'Haïti...en bonne place parmi ses anciens pairs". Dans son discours inaugural, le Président Mitterrand curieusement, n'allait nullement signaler sa présence; mais d'autres, après lui, allaient s'en charger, notamment le Premier ministre canadien Brian Mulroney, et Haïti devait faire l'objet, à la fin de la session, d'une résolution appuyée. En revanche, chacun se félicitait de la présence à la tribune de M. Nicéphore Soglo, le président de ce petit Bénin, où, selon la formule du Sénégalais Abdou Diouf, "la démocratie a revu le jour en Afrique", ce qui fait de ce pays, note *Libération* "le laboratoire expérimental de la *paristroïka* en Afrique." Paristroïka ? Ce mot né à Chaillot créé par analogie, évoque l'heureux dégel de l'est de l'Europe, mais aussi, hélas, désordres, faillites, divisions, sécessions, voire guerres civiles. Il n'a pas manqué de faire frémir. N'est-ce pas là, ont dit les pessimistes, le risque encouru par l'Afrique dans la politique voulue par Paris?

Dans ces conditions ce n'est pas sans une certaine appréhension que l'on attendait le 19 novembre, le discours d'ouverture du Président Mitterrand. Celui-ci sut se montrer rassurant, se bornant à réaffirmer "l'esprit de la francophonie" comme "l'internationale de la solidarité". Certes, le Président évoqua l'effondrement de "l'ordre terrible" mais en se référant à l'Europe de l'est. Au sujet du "vaste mouvement de réformes démocratiques en Afrique", le ton se fit prudent : "chacun saura, j'en suis convaincu, fixer en toute indépendance les modalités et le rythme qui conviennent dès lors que la direction est prise". Mais le Président n'en conclut pas moins, non sans emphase: "La France soutient cette évolution qu'elle croit nécessaire parce qu'elle croit en la valeur universelle de la démocratie".

D'une manière un peu inattendue, c'est l'autre "grand frère" de la francophonie, le Canadien Brian Mulroney, qui se chargea d'enfoncer le clou en reprenant les formules de La Baule. Appelant tous les francophones à "s'inscrire résolument parmi les forces du changement", il affirma que l'aide au développement doit être de plus en plus canalisée vers les Etats travaillant à développer les droits de la personne chez eux" - "l'aide à l'aune de la démocratie", titra *Le Figaro* -. De plus, M. Mulroney proposa une "déclaration sur la démocratisation" - un appel de Chaillot - dont la France, s'il faut en croire *Libération*, se serait bien passée au moment où ses anciennes colonies d'Afrique commencent à être entraînées dans un tourbillon démocratique. Le Premier canadien alla même jusqu'à demander qu'un "comité de soutien à la démocratisation" soit constitué au sein de la famille francophone.

Paradoxalement, c'est le "bon élève" du groupe, le Président Soglo du Bénin qui appela à la prudence. Dépassant le truisme selon lequel il n'y a pas de démocratie sans développement ni de développement sans démocratie, il évoqua "l'exaspération des populations qui, après le retour des libertés veulent tout tout de suite". Ce qui selon lui risque de se solder par une remise en cause de tout le processus démocratique. Mais en dépit des mises en garde de ce genre, comme celle notamment du Président gabonais Omar Bongo, les dés étaient jetés, les déclarations et résolutions finales devaient toutes aller dans les deux sens prévus : d'une part, exaltation de la démocratie qui "fait partie des valeurs et principes que les pays francophones partagent comme la langue en commun". D'autre part, sur cette base, à l'instar de la grande famille anglophone du *Commonwealth*, les pays francophones vont tenter de s'exprimer d'une seule voix sur tous les problèmes internationaux à l'ordre du jour.

4°- La déclaration finale, les résolutions politiques

La "primauté au politique" qui a été la règle du IVème Sommet s'est affirmée dans les documents officiels qui en ont marqué la conclusion. Tout d'abord, un résumé des travaux, comme de coutume, a été fourni. Son titre est caractéristique: *politique internationale*. Il explique que le sommet a été l'occasion pour les chefs d'Etat et de gouvernement, "de passer en revue les événements majeurs survenus depuis le sommet de Dakar et d'en mesurer les causes et les conséquences". Ces "événements majeurs" se rapportent tous aux grands problèmes internationaux actuels: les profondes mutations des pays d'Europe centrale et orientale, le développement des aspirations démocratiques et nationales sur le continent européen, la situation au Moyen-Orient et la réunion à Madrid d'une conférence de paix, l'invasion du Koweït par l'Irak et la guerre qui a suivi, l'évolution de la situation au Cambodge et les accords de paix de Paris, le coup d'Etat militaire en Haïti, etc.

a/ Un principe constant : la démocratie

Dans le cadre de cette vision mondialiste, l'Afrique demeure cependant, pour des raisons évidentes, la plus importante des préoccupations des participants au Sommet, notamment en raison des "bouleversements d'importance" que connaît ce continent. A cet égard, selon les textes officiellement communiqués à la presse, "les chefs d'Etat et de gouvernement ont salué l'apparition d'un processus intrinsèque de démocratisation des structures du pouvoir devant permettre de mieux répondre aux aspirations légitimes des peuples ", et ils ont réfléchi "aux conditions nécessaires pour que s'affirment par la coopération internationale, dans le cadre de la souveraineté des Etats, le choix démocratique, ainsi que la primauté des droits de l'homme et le respect des minorités." Tel est l'esprit dans lequel le IVème Sommet a adopté une déclaration de principe et sept résolutions sur des problèmes d'actualité politique internationale.

Par ailleurs, quatre résolutions se rapportent à des problèmes particuliers à la francophonie: une sur les télécommunications, une deuxième sur l'utilisation de la langue française dans les organismes internationaux, une troisième sur le Forum des affaires. La quatrième contient le plus long libellé: elle est "relative à la simplification et à la consolidation des institutions de la francophonie"; en fait, elle donne à l'ensemble francophone de nouveaux organismes directeurs.

La déclaration finale - la déclaration de Chaillot - du 21 novembre 1991, peut être lue dans l'encadré de la page 54. Elle est bien conforme à ce qu'on attendait. Les signataires se félicitent "des progrès de la démocratie constatés dans le monde entier", souhaitent poursuivre "l'affermissement des institutions démocratiques", réitèrent leur "foi dans les valeurs démocratiques", espèrent "l'avènement de l'Etat de droit", se déclarent convaincus que "la démocratie est au coeur d'une répartition plus équitable des ressources matérielles et humaines", prennent enfin l'engagement "de faire avancer le processus de démocratisation", et "de consolider les institutions démocratiques". Six références à la démocratie, en une seule page...

b/ Une position unique en politique internationale

En ce qui concerne les résolutions politiques, les Chefs d'Etat et de gouvernements, dans la première de ces résolutions qui concerne l'Afrique en général, "se réjouissent des progrès du processus de démocratisation en cours" et "demandent instamment à la communauté internationale de soutenir le processus de démocratisation". Dans la seconde, ciblée sur la situation dans la "Corne de l'Afrique", les mêmes "se félicitent de la fin de la guerre civile en Ethiopie" et "appuient les efforts de plusieurs pays, et notamment de la République de Djibouti, en faveur du rétablissement de la paix en Somalie". Dans la troisième résolution, relative au conflit israélo-arabe, les gouvernants des pays francophones "apportent leur soutien aux efforts engagés par les Etats-Unis" et "invitent les parties à faire preuve de l'esprit constructif qui permettra de saisir cette occasion historique de parvenir à un règlement juste et durable du conflit israélo-arabe et du problème palestinien." Enfin, dans la quatrième résolution, les signataires unanimes "enregistrent avec satisfaction les progrès réalisés tant sur le plan politique que sur le plan de la sécurité depuis la mise en oeuvre par le gouvernement du Liban des accords de Taëf" et "expriment leur appui au gouvernement libanais dans la poursuite de l'application stricte et complète de ces accords en vue de consolider la réconciliation nationale." Ainsi est réalisé, du moins théoriquement, l'un des buts politiques de ce IVème Sommet: sur les grands problèmes internationaux, le monde francophone se prononce d'une seule voix.

La Déclaration de Chaillot

Nous Chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation des pays ayant en commun l'usage du français,
Réunis pour affirmer une fois de plus notre solidarité et notre ferme volonté de concourir activement à façonner ensemble un avenir meilleur pour nos peuples et pour la communauté internationale,

Nous félicitons des progrès de la démocratie constatés dans le monde entier, saluons tout particulièrement la contribution déterminante des peuples à cette évolution, et sommes convaincus qu'il appartient à chaque peuple de déterminer les voies les plus appropriées à l'affermissement de ses institutions démocratiques,

Réitérons notre foi dans les valeurs démocratiques fondées sur le respect des droits de la personne, des minorités et des libertés fondamentales,

Croyons fermement qu'une plus grande participation des peuples à leur développement passe par le libre exercice des libertés fondamentales et l'avènement de l'état de droit,

Convaincus qu'il n'existe pas de développement sans liberté, ni de véritable liberté sans développement,

Déplorons les conséquences tragiques de la famine, de la pauvreté, des calamités naturelles et des désastres dûs à l'action de l'homme. A notre époque marquée par le souci de solidarité et de partenariat, la persistance intolérable du sous-développement exige une mobilisation de la Communauté des Nations et requiert d'imprimer un nouveau cours à notre coopération,

Persuadés que le développement économique, responsabilité première de chacun de nos pays, passe par le maintien, voire l'accroissement des flux financiers, la poursuite de la concertation économique dans les grandes instances internationales et le renforcement des efforts pour l'intégration économique (...),

Convaincus que la démocratie est au coeur d'une répartition plus équitable des ressources matérielles et humaines et qu'elle est aussi fondamentale pour la prospérité économique des peuples que la dignité de l'homme, prenons l'engagement de faire avancer le processus de démocratisation, de consolider les institutions démocratiques et décidons de développer des programmes appropriés dans ce sens,

Nous, Chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation réunis à Chaillot, entendons ainsi faire face à nos responsabilités historiques et répondre aux aspirations légitimes de nos peuples dans un contexte international nouveau.

Une sixième résolution politique a été votée, concernant **Haïti**. Elle se trouve en annexe à ce rapport; votre rapporteur en parlera dans sa conclusion - la situation de ce pays pouvant en effet servir d'exemple. La septième résolution concerne le lieu où devra se tenir le prochain sommet en 1993: l'île Maurice, a été choisie, après qu'il a été souligné que "le gouvernement y est parfaitement démocratique". Les Français se réjouiront de ce choix en se souvenant que cette terre lointaine, posée comme un joyau dans l'Océan indien, s'appela jadis "île de France".

c/ Une réforme des institutions

Jusqu'à la rencontre de Chaillot, trois organismes constituaient les plus hautes instances de l'ensemble francophone: l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, la plus ancienne, à laquelle le sommet de Dakar avait confié non seulement la surveillance, mais à certains égards l'exécution des résolutions votées. Par ailleurs, deux comités avaient été mis en place pour préparer les sommets puis en suivre les conclusions: le Comité International du Suivi (C.I.S.) et le Comité International préparatoire (C.I.P.), dont la présidence avait été confiée à l'écrivain François-Régis Bastide, ancien ambassadeur auprès de l'U.N.E.S.C.O. et représentant personnel du Président Mitterrand dans les instances francophones. Certaines difficultés avaient surgi, à propos des pouvoirs réciproques de ces différentes instances, entre le Canada et la France, les Canadiens souhaitant conserver toute son importance à l'A.C.C.T., seule organisation où tous les pays de la francophonie sont représentés, et les Français suggérant que de nouvelles instances centralisatrices soient instituées.

C'est ce dernier point de vue qui a prévalu. Les Chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Chaillot ont décidé de supprimer le C.I.P. et le C.I.S. et de les fondre en une seule institution: le Conseil Permanent de la Francophonie, composé de quinze membres nommés par eux, reflétant la diversité de l'espace francophone et garantissant une rotation significative des Etats représentés; le C.P.F., organisme commun au Sommet et à l'Agence, est présidé par le représentant du gouvernement hôte du dernier sommet et se réunit quatre fois par an. Au-dessus du C.P.F., une instance supérieure a été créée: la Conférence Ministérielle de la Francophonie, formée des ministres des affaires étrangères ou de la francophonie de tous les pays partenaires. La C.M.F., "organe suprême de la francophonie" se réunit une fois par an et est présidée par le ministre représentant l'Etat hôte du dernier sommet. Les deux présidences seront donc occupées par la France.

CONCLUSION

La francophonie -- le fait que plus de cent millions d'hommes et de femmes s'expriment en français -- constitue un élément important sur l'échiquier mondial. La francophonie regroupe plus de 40 nations. Ce n'est pas seulement l'usage en commun d'une langue qui les unit; c'est la pensée, la philosophie, l'idéal qu'elles partagent.

Cet idéal se base sur la fraternité, la solidarité, et a conduit à la coopération. Sur ce point, tous les Français se retrouvent en accord. Alain Decaux, notant que les deux rapporteurs du budget de son ministère, à l'Assemblée Nationale et au Sénat, "tous deux se situant plutôt dans l'Opposition", avaient toujours recommandé l'adoption de ses crédits et l'approbation de son action, se félicitaient de constater que *"la francophonie est un mouvement qui rassemble, qui unit; elle se place en dehors des questions politiques; elle se fonde, en France comme chez nos partenaires étrangers, sur un véritable consensus"*.

Ce consensus, hélas, risque fort aujourd'hui de voler en éclats. La raison en est claire. A La Baule en 1990, puis, surtout, à Chaillot ces jours-ci, la politique a fait sa grande entrée dans le monde francophone. Une politique nettement orientée, dont on peut résumer le sens à grands traits. Elle part d'un double constat : 1- malgré l'aide des pays du nord (France, Canada, Belgique, Suisse, etc...) de nombreux pays du sud, surtout africains, n'arrivent pas à démarrer sur le plan du développement; leur situation humaine et économique ne s'améliore pas; 2- beaucoup de ces pays se trouvent sous des régimes autoritaires, la démocratie n'a pu s'y établir... Alors est posé ce postulat: *"il ne peut y avoir de développement sans démocratie"*. On trouverait dans l'histoire des exemples du contraire. Mais si l'on admet cet axiome, une conséquence peut en être tirée : pour permettre et accélérer l'essor des pays en voie de développement, il faut que la démocratie s'y installe, et donc, dans ce but, encourager et soutenir les mouvements qui y tendent. Ainsi la francophonie reçoit une nouvelle mission et prend une nouvelle direction. Elle se résume dans l'alliance des deux mots qui ont constitué le thème du IVème Sommet : **francophonie = démocratie.**

Avant même que ce sommet ne s'ouvre au palais de Chaillot, Mme Catherine Tasca avait, le 27 octobre, exposé la conception du gouvernement français à la Conférence des présidents des Parlements francophones : "*Le champ politique - avait-elle dit - est entré de plain-pied dans la réalité de la francophonie, avec pour objet le soutien, l'accompagnement des évolutions démocratiques dans ces pays...*" On peut comprendre que ce programme, et des discours en termes analogues, prononcés à partir du 19 novembre à Chaillot, n'aient pas été du goût de tous les chefs d'Etat et de Gouvernement francophones - et surtout de ceux qui avaient préféré, dans cette perspective, ne pas venir à Paris. Parlant du "vaste mouvement de réformes démocratiques en Afrique", le Président Mitterrand conclut: "*La France soutient cette évolution qu'elle croit nécessaire parce qu'elle croit en la valeur universelle de la démocratie.*"

Votre rapporteur y croit aussi, mais se demande s'il n'est pas dangereux de tenter de l'imposer sans nuance ni délai à tous nos partenaires francophones. Le gouvernement français, jusqu'à présent, s'était montré plutôt prudent, mesurant les risques de déstabilisation que ferait courir à bien des pays africains une démocratisation trop rapide. L'attitude nouvelle du gouvernement, son insistance sur la nécessité de "**faire avancer le processus de démocratisation**" (expression reprise dans la Déclaration finale du Sommet), tout ceci a fort inquiété nombre de nos partenaires. C'est dans ce contexte que l'on a entendu accuser "*Paris, capitale de la déstabilisation*", et qu'un mot né d'une évidente analogie est apparu: "**la paristroïka**", avec tout ce que cela implique de dangers, de divisions, et d'éclatements.

L'incitation à la démocratie, devenue ligne d'action politique essentielle, s'accompagnait de menaces non voilées sur le plan économique. Déjà, à La Baule, le Président Mitterrand avait glissé une petite phrase qui en disait long: "*La France liera tout son effort de contribution aux efforts qui seront accomplis pour aller vers plus de liberté*". Son fidèle allié, le Président Abdou Diouf du Sénégal, avait estimé justifiée "*une certaine prime aux pays qui se lancent dans le pluralisme politique*". A Chaillot, plusieurs orateurs réclamèrent une aide accrue, dans ce but, tant et si bien que certains commentateurs en vinrent jusqu'à parler de "**prime à la démocratisation.**" Est-il raisonnable, serait-il digne, qu'on puisse aller jusque là ?

Récompenser les uns, punir les autres, distinguer les "bons" et les "mauvais" en se basant sur leur degré de démocratie, est-ce cela que l'on veut faire ? Va-t-on maintenant devenir sélectif, et considérer d'abord les opinions politiques des dirigeants des pays avant de les admettre ? Singulière conception d'une francophonie qui se veut universelle! L'an passé encore, elle n'avait pas refusé d'admettre dans ses rangs le Vietnam, fort peu *démocratique* comme chacun sait (à moins qu'on ne donne au mot démocratique le sens qu'il avait en Europe de l'Est). Mais tout le monde applaudit : c'est la nation vietnamienne qui était accueillie, non ses dirigeants, ni le triste régime qu'ils lui ont imposé.

Il a toujours été dit que la France coopérait avec les peuples et non les gouvernants. Bien souvent, elle a poursuivi son aide pour des raisons humanitaires, et dans le seul intérêt des populations, même lorsqu'un nouveau pouvoir politique, fort critiquable sur le plan de la démocratie, s'installait dans un pays. Le Sommet de Dakar, dont le suivi avait été confié au ministre délégué à la francophonie (en même temps qu'à l'Agence de Coopération Culturelle et Technique), avait mis l'accent sur la nécessité, l'urgence des actions relatives à la coopération et au développement. La survie de plusieurs pays en dépend.

Haïti, l'un des pays les plus pauvres du monde, se trouve dans ce cas. La misère, la faim, la maladie, affligent ses populations démunies. Dans ces conditions, on comprend mal la dureté des sanctions prises contre ce malheureux pays parce qu'un coup d'Etat en a chassé son Président (certes élu démocratiquement, mais dont on ne peut pas dire qu'il se soit ensuite conduit en démocrate, notamment dans ses rapports avec le Parlement). Votre rapporteur, naturellement, condamne le coup de force, et souhaite que l'Organisation des Etats Américains, chargée par les Nations Unies de ce problème, y trouve bientôt une solution. Mais il ne peut admettre que le peuple haïtien tout entier soit sanctionné pour une raison politique. Or, Mme Tasca, appelée à répondre au Sénat à une question posée à ce sujet, n'a pu que confirmer la position du Gouvernement : *"malgré les difficultés, il n'est pas question pour la France de remettre en cause une ligne qui est celle de l'appui résolu à la démocratie et au droit."* Une position de principe, donc, et non d'humanité. En des termes analogues, la résolution sur Haïti adoptée au Sommet de Chaillot a exigé *"le rétablissement de l'Etat de droit et de l'ordre constitutionnel, ainsi que la restauration du Président légitime dans ses fonctions."* Jamais auparavant la francophonie n'avait été à ce point mêlée à la politique.

Mais le Gouvernement est allé plus loin encore. Il l'a fait dans un domaine d'habitude épargné, celui de la coopération culturelle et de l'enseignement. Dans une série de mesures destinées à faire pression sur les autorités en place, il a interdit que les classes reprennent au lycée français de Port-au-Prince. Depuis le 1er octobre, soit plus de deux mois aujourd'hui, alors que les écoles haïtiennes et les deux établissements américains ont rouverts leurs portes, les 610 élèves du lycée Alexandre Dumas n'ont plus été scolarisés. Les demandes réitérées des parents d'élèves, les pétitions qu'ils sont venus porter jusque dans les ministères à Paris sont restées lettres mortes. C'est la première fois que, dans un but politique, les enfants français et étrangers de l'un de nos lycées sont en quelque sorte utilisés comme otages. Bien souvent, en maints endroits, en temps de guerre, sous des régimes abhorrés (et en Haïti même sous les Duvalier) les établissements d'enseignement français, foyers de libertés et écoles de démocratie, ont continué à fonctionner. Il n'est pas admissible que cette belle tradition de continuité, de présence, ne soit plus poursuivie, surtout en Haïti!

"Primauté au politique", tel est le nouveau mot d'ordre de la francophonie tel a été le sens et la substance de la plupart des résolutions du Sommet de Chaillot. La déclaration finale est un acte de foi dans un système politique. Les résolutions se rapportent, pour la plupart, à des questions politiques, des questions de politique internationale sans même, parfois, qu'elles aient le moindre rapport avec des problèmes francophones.

Nous trouvons-nous donc toujours dans ce qui était, jusqu'à présent, le domaine, l'intérêt, la richesse, la beauté de la francophonie ? Il ne le semble pas. Dans cette dérive, votre rapporteur lui-même se retrouve bien loin de l'analyse des crédits et de l'exposé des actions du ministère délégué à la francophonie. Elles se sont estompées derrière les fanfares démocratiques du palais de Chaillot. Mais au loin, sur le terrain, des hommes continuent à peiner et à souffrir, l'aide ne vient pas, les vents se lèvent, les orages menacent.

A une attitude systématiquement politique répondra pour la première fois une prise de position uniquement politique. Sur la proposition de votre rapporteur, votre commission des Affaires Culturelles a décidé de donner un avis défavorable à l'adoption des crédits du ministère délégué à la francophonie inscrits dans le projet de loi de finances pour 1992.

EXAMEN EN COMMISSION

Réunie sous la présidence de **M. Maurice Schumann**, Président, la Commission des Affaires culturelles a examiné, au cours d'une séance tenue le 20 novembre 1991, le rapport pour avis de **M. Jacques Habert**, sur les crédits de la francophonie inscrits au projet de loi de finances pour 1992.

Un débat a suivi l'exposé du rapporteur pour avis.

M. Jean Delaneau a interrogé le rapporteur pour avis sur les perspectives d'extension de TV5 en Afrique.

M. Joël Bourdin a demandé des précisions sur l'activité de l'association des universités partiellement ou entièrement de langue française (A.U.P.E.L.F.).

M. Adrien Gouteyron a souhaité connaître l'utilisation des crédits multilatéraux de coopération francophone et s'est inquiété des propos du rapporteur sur l'action de Radio-France Internationale.

M. Hubert Durand-Chastel a rejoint les propos du rapporteur pour avis pour regretter la politisation des sommets francophones en soulignant que la communauté francophone réunissait précisément de nombreux pays qui avaient fait le choix de ne pas s'engager sur ce terrain, et qui risquaient dès lors de s'en retirer.

M. Maurice Schumann, président, s'est félicité de l'extension des compétences de Mme Catherine Tasca à l'action radiophonique extérieure mais a observé que le ministère délégué n'atteindrait sa véritable dimension que le jour où la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques lui serait rattachée. Il a jugé souhaitable que la coopération francophone encourage l'évolution des pays membres de cette communauté vers la démocratie, mais a souligné que l'accumulation de «déclarations fracassantes» sur ce sujet aurait probablement un effet contraire au but recherché.

En réponse aux intervenants, le rapporteur pour avis a notamment apporté les précisions suivantes :

- le sommet de Chaillot devrait décider de l'extension de la diffusion de TV5 sur le continent africain. Il n'est pas possible cependant d'envisager dès à présent la création d'une chaîne spécifique TV5-Afrique, en raison de l'insuffisance de la production audiovisuelle des pays africains ;

- l'association des universités partiellement ou entièrement de langue française ne s'est pas réunie cette année ;

A l'issue de ce débat, la commission a, suivant la proposition de son rapporteur pour avis, décidé de donner un avis défavorable à l'adoption des crédits de la francophonie inscrits au projet de loi de finances pour 1992.

ANNEXE 1

RÉSOLUTION DU SOMMET DE CHAILLOT SUR HAÏTI

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

Constatant le renversement violent et illégal du Gouvernement démocratiquement élu d'Haïti,

Considérant que ces événements ont interrompu le processus démocratique entamé dans ce pays, causé de nombreuses pertes en vies humaines et entraîné des violations répétées des droits de la personne,

Tenant compte des résolutions MRE/RES. 1/91 3/ et MRE/RES 2/91/4 de l'Organisation des Etats Américains, de la résolution 46/7 de l'Assemblée Générale des Nations Unies et de la résolution ACP/26/078/91 du groupe ACP en faveur de la démocratie en Haïti,

Rappelant les engagements qu'ils ont pris dans les Déclarations de Dakar et de Chailot en faveur de la démocratie et du développement,

Reconnaissant qu'il est du devoir de la communauté internationale de soutenir le développement et le renforcement des institutions démocratiques ainsi que d'aider à lever les obstacles économiques et sociaux qui s'y opposent,

Condamnant énergiquement ce renversement violent et illégal qui prive le peuple haïtien du libre exercice de ses droits démocratiques,

Exigent le rétablissement de l'Etat de droit et de l'ordre constitutionnel ainsi que la restauration du Président légitime dans ses fonctions,

Appuient les efforts déployés par l'Organisation des Etats Américains, les Nations Unies et d'autres instances pour restaurer et renforcer la démocratie dans ce pays,

S'engagent à respecter ou à recommander l'application des sanctions économiques arrêtées par l'Organisation des Etats Américains,

Décident de suspendre, jusqu'au rétablissement de l'ordre constitutionnel, la mise en oeuvre des accords de coopération convenus entre l'Agence de Coopération Culturelle et Technique et Haïti,

Affirment leur volonté, une fois l'ordre constitutionnel rétabli en Haïti, de consolider la coopération économique et financière avec ce pays, afin de soutenir son développement économique, social et démocratique.

ANNEXE 2

RÉSOLUTION DU SOMMET DE CHAILLOT SUR LE FRANÇAIS DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

- RAPPELANT** la résolution n° 7 du 26 mai 1989 du Sommet de Dakar relative à l'utilisation du français dans les organisations internationales,
- CONSCIENTS** de l'importance prioritaire de cette utilisation de laquelle dépend, pour une large part, en raison du nombre et du rôle croissant des organisations internationales, l'avenir de la francophonie,
- SOULIGNANT** la nécessité d'une stricte application des résolutions et règlements qui donnent au français le statut de langue de travail et/ou de langue officielle dans la quasi-totalité des organisations internationales universelles et dans un grand nombre d'organisations régionales, et ce, tant pour des raisons de principe, les organisations internationales étant par définition plurilingues et pluriculturelles, que pour des raisons d'efficacité dans leurs relations avec les pays francophones,
- CONFIRMANT** leur appréciation des travaux poursuivis depuis le Sommet de Dakar par le Comité du Suivi du Colloque de Paris sur le français dans les organisations internationales et prenant acte de son rapport d'activités,
- SE FELICITANT** du bon fonctionnement du Fonds multilatéral placé auprès de l'AOCT pour l'aide à la traduction et à l'interprétation dans les congrès et réunions organisées par les ONG, fonds qui doit bénéficier d'un nombre accru de contributions,
- SE FELICITANT** de l'ouverture à Genève d'un bureau de l'AOCT,
- INVITENT** leurs Gouvernements à donner toutes instructions utiles à leurs délégués auprès des organisations internationales en vue d'une action inlassable et concertée, seule susceptible, notamment, de permettre l'adoption, dans les organisations où elles font encore défaut, de résolutions linguistiques à l'exemple des résolutions de l'ONU, (en dernier lieu les résolutions n° 42/207 C du 11 décembre 1987 et n° 42/223 D du 21 décembre 1988) et d'assurer le recrutement optimum de fonctionnaires internationaux francophones,

- APPELLENT à la création de groupes francophones dans les organisations internationales pour favoriser l'action francophone,
- SOULIGNENT la nécessité de favoriser par tous les moyens et, notamment par la formation des spécialistes, la qualité de la traduction et de l'interprétation dans les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales,
- RECOMMANDENT la mise en place d'un réseau informatique de détection et de diffusion des termes posant un problème de définition et de traduction en français,
- SOULIGNENT l'importance de la présence des livres et documents français dans les bibliothèques et centres de documentation internationaux, ce qui implique un effort soutenu pour la formation et le recrutement de bibliothécaires et documentalistes francophones, l'accroissement des dons et des échanges en faveur de ces institutions et une politique plus dynamique à leur égard des éditeurs francophones,
- RECOMMANDENT un usage intensif du VADE-MECUM des délégués et fonctionnaires internationaux de langue française, dont une seconde édition est parue,
- SOUHAITENT qu'aux Jeux Olympiques le français conserve sa place de première langue olympique,
- DEMANDENT qu'une concertation régulière entre francophones s'élabore auprès des grandes organisations internationales, en particulier à Addis Abeba, Bangkok, Bruxelles, Genève, Montréal, Nairobi, New-York, Paris, Vienne et Washington sur les principaux sujets politiques, économiques et sociaux.

*

*

*